

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
4 mois 3 mois 1 an
Suisse... Fr. 1 50 4 50 12 50
Etranger... 2 00 7 50 15 50

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1^{er} et du 15 de chaque mois

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

AGENCE DE PUBLICITÉ

HAASENSTEIN & VÖGLER

Rue St-Pierre

FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent. la ligne
La Suisse... 20 » ou
L'Etranger... 25 » son espace.
Réclames... 50 »

Nouvelles du jour

La prise d'Andrinople est envisagée, en Russie, comme fortifiant si considérablement la position de la Bulgarie et des alliés que les puissances se verront obligées de modifier leurs conditions de paix et de stipuler que les Etats balkaniques ont droit à une indemnité de guerre.

Les représentants des puissances à Cattigné ont fait, auprès du gouvernement monténégrin, une démarche collective tendant à la prolongation de la suspension des hostilités jusqu'à ce que le gouverneur de Scutari ait reçu de Constantinople des instructions pour la sortie de la population civile.

Pour son propre compte, la Russie aurait fait savoir au gouvernement monténégrin qu'il jouait un rôle dangereux en s'obstinant à vouloir faire prendre Scutari.

L'Autriche-Hongrie a accepté la proposition du Monténégro de former une commission mixte qui ferait une enquête sur la mort du Père franciscain Palic et sur les conversions à l'orthodoxie qui se sont produites à Diakova et à Ipek.

La mystérieuse mission du général bulgare Dimitrief à Saint-Petersbourg aurait consisté à demander à la Russie de soutenir les efforts des Bulgares contre Constantinople et y amenant des troupes russes par la mer Noire. Le sort de Constantinople aurait été réglé en commun par la Russie et la Bulgarie, mais les propositions bulgares n'auraient pas trouvé bon accueil dans les cercles gouvernementaux de Saint-Petersbourg.

Les paroles nettement conciliantes à l'égard de l'Allemagne que M. Asquith a prononcées récemment à la Chambre des communes ont produit à Berlin une impression des plus favorables. Certains journaux ne parlent de rien moins que d'un rapprochement anglo-allemand. Dans son fameux article, la Gazette de Cologne avait voulu démontrer à l'Angleterre que c'est de la France que vient actuellement le danger de complications internationales.

Ces tentatives de l'Allemagne en vue de se rapprocher de l'Angleterre et de la détacher de la Triple-Entente auront-elles du succès ? Il est difficile de le dire en ce moment. Ce qui est incontestable, c'est que l'Angleterre semble vouloir répondre aux avances de l'Allemagne. M. Asquith a déclaré, avec toute la netteté désirable, que l'Angleterre, en cas de guerre continentale, n'est obligée par aucun traité de porter secours à la France. Intitulé de dire que cette déclaration a produit l'effet d'une douche froide sur les bords de la Seine. Il est indéniable, en outre, que les liens se relâchent entre la Russie et l'Angleterre. Il est peu probable toutefois que les hommes d'Etat anglais accentuent encore ce revirement.

Le gouvernement hollandais a repris le projet concernant la défense côtière que l'opinion générale croyait définitivement abandonné. Le projet a été modifié quelque peu, et le ministre le présentera sous une autre forme aux Etats Généraux. Les modifications portent surtout sur une diminution des crédits demandés pour ces travaux.

Tout d'abord, on avait prévu un ensemble de dépenses de 40 millions de florins (le florin vaut 2 fr. 3 cent.), dont 25 devaient servir à l'amélioration de la marine de guerre. Aujourd'hui, c'est seulement 12 millions que le gouvernement entend consacrer à la défense des côtes et ces 12 millions seront répartis comme suit : 5,360,000

florins serviront à la construction du fort de Flessingue ; 4,760,000 florins seront consacrés à l'amélioration du fort de Kijkduin et 730,000 florins au renforcement des forts de Hoek van Holland, d'Ymuiden et de Harssens. Comme on le voit, tout le système de défense des côtes est entièrement maintenu, y compris le fort de Flessingue, au sujet de la construction duquel tant d'encre a déjà coulé.

On l'a reconnu généralement, le point de vue hollandais est inattaquable. La Hollande a non seulement le droit, mais encore le devoir de prendre les mesures qu'elle croit nécessaires à la défense de son territoire. Ces mesures, sans aucune pensée hostile, doivent être prises par la Hollande contre l'Allemagne et contre l'Angleterre. Contre une invasion anglaise, elle doit se protéger en fortifiant ses côtes et, contre l'Allemagne, en donnant à ses moyens de défense à la frontière orientale toute la force de résistance voulue.

La qualité de puissance souveraine qui revient naturellement à la Hollande implique pour elle les droits imprescriptibles que nous venons d'énumérer. Seulement, il n'y a pas que la Hollande en cause dans cette affaire. Il convient de considérer également le point de vue belge et le point de vue international.

En ce qui concerne la Belgique, il est clair que la Hollande ne peut pas fermer l'Escaut aux navires de la marine marchande visitant le port d'Anvers. Les traités hollandais-belges sont formels à cet égard. Autre chose, cependant, est de savoir si la Hollande est obligée de livrer passage aux navires de guerre d'une puissance étrangère allant au secours de la Belgique attaquée par une tierce puissance. Ici, nous touchons au côté international de la question.

Admettons le cas où la Belgique serait attaquée par l'Allemagne. La Hollande est-elle obligée de permettre aux navires anglais le passage de l'Escaut pour venir au secours d'Anvers ? Si l'Angleterre n'est pas puissance belligérante et si elle n'est pas en état de guerre avec l'Allemagne, la Hollande peut, évidemment, à ses risques et périls, permettre le passage de navires anglais. C'est à elle de voir si elle se sentira assez forte pour ne pas redouter des représailles de la part de l'Allemagne. Si, par contre, l'Angleterre est puissance belligérante, il est clair que le devoir qui incombe à tous les neutres liera également la Hollande vis-à-vis de l'Angleterre et de ses navires de guerre voulant passer par l'Escaut.

Cette énumération des divers points de vue et surtout des diverses éventualités montre suffisamment jusqu'à quel point la question est compliquée.

Le gouvernement hollandais a protesté énergiquement contre l'affirmation que, dans cette affaire, il ait cédé à une pression de la part de l'Allemagne, et on peut l'en croire sur parole. Dans la question des droits de navigation sur le Rhin, il a très bien su résister au gouvernement allemand, et si l'intérêt de la défense nationale lui avait imposé une attitude différente dans cette affaire, le gouvernement hollandais s'y serait résolu.

Un procès qui s'est terminé la semaine passée devant le tribunal de district de Kief (Russie) montre que beaucoup de jurés russes sont accessibles aux tentatives de corruption. Il semble que toute une classe d'agents sans conscience exercent avec succès le métier de suborneur. Dans le procès en question, la femme d'un fonctionnaire condamné à poursuivre juridiquement un juré, pour lui faire rendre une partie de la somme qu'elle lui avait remise pour l'acquiescement de son mari. Devant le tribunal, le juré, avec la plus

grande tranquillité d'esprit, comme s'il s'agissait d'une chose toute naturelle, s'est déclaré prêt à rembourser le montant réclamé. On a découvert que des propriétaires d'hôtels profitent de leurs bonnes relations avec les graffiers des tribunaux pour se procurer les listes des jurés de la campagne, la plupart pauvres, qui viennent en ville pour les sessions. Ceux-ci sont invités à loger dans ces hôtels, où ils sont très bien hébergés, aux frais des parents des accusés qu'ils auront à juger.

La convention du Gothard au Conseil national

QUATRIÈME JOURNÉE

Berne, 28 mars.

A la fin de la séance de ce jour, lorsque le président annonça que vingt-deux orateurs étaient encore inscrits, ce fut une grande rumeur dans la salle. De ce train, le Conseil national ne peut guère terminer le débat avant mercredi. On se demande comment, après cela, le Conseil des Etats pourra venir à bout de sa tâche, la session devant être close samedi prochain. Il est vrai que la seconde Chambre n'aura pas besoin de traiter la question avec la même ampleur. Tout aura été dit pour et contre cette convention du Gothard qui a déjà subi tant d'assauts.

Comme le télégraphe vous en a informé, la motion de MM. Fazy, Ody, Willem, Thérula, Locher, Simonin, Daucourt, Seiler, Tissières, Choquard et Savoye n'est pas considérée comme une motion d'ordre. Elle suivra le sort des autres propositions ; c'est un incident qui sera traité cumulativement avec la loi. Cette motion n'aura donc point pour effet de suspendre la discussion, ses auteurs estimant que lumière pleine et entière doit être faite. Ils ont voulu simplement ouvrir une porte à la conciliation. Reconnaisant, d'un côté, l'importance du mouvement populaire et prenant en considération, d'autre part, les dispositions équitables manifestées par le gouvernement impérial allemand, dans sa note du 22 mars, les motionnaires ont eu la louable pensée d'offrir un terrain de transaction aux députés qui hésitent à prendre la responsabilité de la ratification de la convention et qui reculent néanmoins devant un rejet brutal, dont les conséquences peuvent être graves.

Deux orateurs seulement se sont fait entendre aujourd'hui, mais l'un d'eux, à lui seul, a parlé plus de deux heures. C'est M. Forrer. On comprend que le chef du département des chemins de fer ait tenu à dire tout ce qu'il avait sur le cœur. N'a-t-il pas porté, voici bientôt quatre ans, tout le poids des critiques passionnées dont la convention a été l'objet ? Il avait à défendre non seulement l'œuvre à laquelle il a collaboré, mais encore sa propre personne si souvent mise sur la sellette dans les polémiques de presse et dans les harangues des assemblées populaires.

Mais écoutons d'abord le premier orateur de la journée, M. Cattori, député conservateur du Tessin et ancien conseiller d'Etat. Représentant d'un canton qui doit à la ligne du Gothard d'avoir été relié à la mère-patrie, M. Cattori est un partisan convaincu de la convention de 1909. Non point que le Tessin doive se féliciter de la politique économique et tarifaire de l'administration du Gothard. Au contraire, l'orateur se plaint vivement du préjudice porté à l'industrie et au commerce tessinois par les faiseurs du transit germano-italien, mieux traité que le trafic tessinois. M. Cattori estime qu'il serait temps de faire cesser ces inégalités choquantes et inconstitutionnelles, et il espère que le Conseil fédéral y mettra un terme.

Mais si le Tessin, ajoute M. Cattori, a de justes griefs contre la politique tarifaire de C. F., ce n'est pas une raison pour faire la guerre à une convention qui, bien examinée, doit être considérée comme beaucoup moins désavantageuse que le traité de 1869. En effet, la convention de 1909 nous délivre de l'imixtion et du contrôle de l'étranger, et c'est là l'important. M. Cattori s'élève avec force contre la concession qu'on a voulu exercer sur les membres du parlement, en essayant de les intimider par le fracas de grandes manifestations organisées sur tous les

points du territoire. On a voulu substituer les masses irresponsables à l'autorité seule responsable ; on a accablé de suspicions le Conseil fédéral, au risque d'affaiblir sa situation devant l'étranger au moment où il a le plus besoin de son ascendant. Un peuple vraiment fort ne doit pas se laisser effrayer par des spectres ; il doit placer sa confiance dans ceux que la constitution a investis d'une mission dont ils portent la responsabilité devant l'histoire. Ainsi que l'a dit M. le juge fédéral Rosset, un mouvement populaire a toujours quelque chose de révolutionnaire, lorsqu'il cherche à enlever le droit de décision au parlement responsable pour l'endosser aux assemblées irresponsables. Défions-nous des prophètes de malheur. En 1869, il se trouva déjà au Conseil national un Planta pour dénoncer l'entreprise du Gothard comme un danger national. Il y eut alors aussi un mouvement populaire et Ton disait aux foules que le Conseil fédéral avait cédé à la pression de l'étranger. Or, l'histoire n'a pas donné raison à ces prédictions sinistres, et la postérité les a désavouées.

La péroraison de ces discours enlève de nombreux applaudissements.

M. Forrer est le seul survivant, avec M. Müller, du Conseil fédéral qui présida aux tractations de 1909 ; il va parler comme un témoin et en même temps comme un accusé qui fut acteur dans ce drame historique. Il commence par pourfendre la légende des prétendues fautes commises de 1897 à 1909. Nous voyons se dérouler à nos yeux la mémorable campagne rachatiste. Nous suivons le Conseil fédéral dans ses pourparlers avec les Etats subventionnants depuis le 25 mai 1897, date à laquelle cette autorité, répondant à une note des Etats subventionnants, déclara que la Confédération assumait toutes les obligations de la Compagnie du Gothard. Puis c'est le silence inquiétant de l'Allemagne et de l'Italie. Aucune réponse ni verbale ni écrite ne parvient au Conseil fédéral. Mais, à cette époque, personne au parlement ne s'en alarma. Seuls, au Conseil des Etats, MM. Wirz et Berthoud exprimèrent quelques craintes. Ce qui préoccupa beaucoup plus les esprits, en ce temps-là, ce fut la concurrence dont le Simplon menaçait le Gothard. Les craintes qui se firent jour alors se sont trouvées sans fondement.

En passant, M. Forrer fait remarquer que les principaux agitateurs contre la nouvelle convention du Gothard se recrutent parmi les anciens adversaires du rachat. L'orateur décoche aussi un trait à M. Gobat. En 1899, dit-il, un membre du Conseil national proposa d'allouer un subside de 5000 fr. au congrès de la paix. Je m'opposai à ce crédit, qui fut refusé. Alors le député qui avait fait la proposition s'agitait et vint prier les journalistes de ne pas mentionner cette affaire, parce que c'était « trop gênant » pour la Suisse. Cet incident m'est revenu à la mémoire hier, lorsqu'un orateur s'est servi de la même expression. (Hilarité générale.)

Que s'est-il passé, continue M. Forrer, pendant la période où l'on dit que le Conseil fédéral a dormi ? Il eut, certes, assez de besogne. Il procéda successivement au rachat du Central, du Nord-Est, de l'Union suisse et du Jura-Simplon. En 1903, l'Allemagne et l'Italie offrent de renoncer à toutes leurs prétentions moyennant le remboursement de leurs subventions. A la fin de la même année, les Chambres s'occupèrent du traité avec l'Italie pour le transfert de la concession du Simplon à la Confédération. Elles discutèrent en même temps le rachat du Jura-Simplon. Le Conseil des Etats avait la priorité. A cette occasion, il fut fait mention d'une pétition populaire contre le traité du Simplon. M. Forrer donne lecture de cette pièce et il ajoute : Comment cette prose sonnet-elle à vos oreilles ? (On rit.) Les accusations que cette pétition renfermait à l'adresse du Conseil fédéral ne trouveront pas d'écho dans cette assemblée. Au Conseil national, M. Secretan proposa de faire une place dans la délégation internationale aux quatre membres qui représentaient l'Italie dans l'ancien conseil de l'administration. Ce fut la réponse aux pétitions.

Quand vint le moment de dénoncer la concession à la Compagnie du Gothard, dit M. Forrer, je fis observer que nous n'aurions pas les mêmes difficultés qu'avec le Simplon, attendu que le tunnel du Gothard se trouvait

tout entier sur le territoire suisse. Je dis même qu'une nouvelle convention ne serait pas nécessaire, la question à régler étant une pure question d'argent. Cette opinion répondait aux circonstances de cette époque. Mais depuis, les circonstances ont changé. J'avais songé au remboursement des subventions, comme le moyen le plus sûr d'en finir. Mais un de mes collègues me dit, non sans raison : « Si nous parlons au peuple de rembourser les 85 millions, nous pourrions démanier à Noël. » (Hilarité.)

Voici maintenant une importante révélation de M. Forrer. En septembre 1904, M. Zemp nous apprit que la tenue d'une comptabilité séparée pour le Gothard se heurtait à plus de difficultés qu'on ne l'avait prévu. M. Zemp proposait de nous décharger des obligations du traité de 1869 en offrant aux Etats subventionnants une réduction des surtaxes de montagne. Cette solution avait été conseillée à M. Zemp par M. le Dr Stoffel, directeur de la Compagnie du Gothard. On examina de plus près cette combinaison et elle fut trouvée acceptable. Les ouvertures que fit la Suisse dans ce sens à l'Allemagne et à l'Italie datent de 1905, c'est-à-dire de quatre ans avant la prise de possession du Gothard par la Confédération. On ne peut donc pas soutenir que le Conseil fédéral ne s'y est pas pris à temps.

Les offres de la Suisse restèrent sans réponse. Nous fimes recharge sur recharge. Entre temps, M. Zemp tomba malade et bientôt il ne fut plus du nombre des vivants. L'Allemagne s'excusa du retard de sa réponse en disant qu'elle avait fait étudier la question par un juriste et qu'elle avait dû s'entendre avec l'Italie. Nous fumes les premiers à demander l'accélération des nouvelles négociations. Malheureusement, la situation était devenue critique. Nous avions à faire face à trois catégories de réclamants. Le personnel du Gothard, appuyé dans ses revendications par tout le personnel des chemins de fer suisses, devenait menaçant. Les actionnaires de la Compagnie se faisaient de plus en plus pressants. Puis nous avions le règlement de compte avec les Etats subventionnants. De tous les côtés à la fois nous étions assaillis. Les tractations furent pénibles, et les conférences, nombreuses. Nous vinmes à bout de toutes les difficultés. Comment peut-on nous accuser, après cela, de « négligence inexcusable » ?

M. Forrer rappelle les avanies dont il a été abreuvé pendant quatre ans. Il y répond aujourd'hui et il est prêt à rendre compte de sa conduite au parlement. Ensuite il rentrera dans le silence. On s'est prévalu de la parole qu'il a prononcée un jour à Winterthur. Il avait dit alors qu'il n'avait éprouvé aucun plaisir en signant la convention de 1909. Qui donc ressent de la joie à mettre sa signature au bas d'un billet à ordre ? Est-ce que vous donnez un banquet à vos amis en signe de reconnaissance le jour où vous avez signé le renouvellement d'une dette ? (Rires.)

En terminant, M. Forrer venge la mémoire de M. Zemp du reproche qui lui a été fait d'avoir passé sous silence une communication de la Légation d'Allemagne. Ce reproche n'est pas mérité. Ce magistrat n'a jamais manqué à son devoir, et je tiens à lui rendre cet hommage. (Applaudissements.)

Le discours de M. Forrer clôt les débats de ce jour. La bataille recommencera lundi, à 2 1/2 heures de l'après-midi.

Nécrologie

Le général de Viry

On nous écrit de Milan : Une dépêche de Chieti (Abruzzes) annonce la mort du général comte Georges de Viry, commandant la division italienne en garnison dans cette ville. Le général de Viry était un neveu du conseiller de la Cour d'appel de Chambéry, député à la Chambre du royaume de Sardaigne de 1848 à 1859 et un des plus vaillants membres de la droite. Le député de Viry prit la parole pour combattre tous les projets hostiles aux droits de l'Eglise présentés par le gouvernement, notamment par celui de Cavour. En 1859, dans la dernière séance de la Chambre, il dit courageusement que la guerre allait coûter au royaume l'abandon de la Savoie « qui, du reste, n'en porterait pas un deuil bien profond ». Cette expression déclencha un orage, que le président eut beaucoup de peine à apaiser.

Après l'annexion, les de Viry obtinrent presque tous pour le Piémont, de même que les Pelloux, les de Sonnaz et quelques autres familles de l'aristocratie.

Le comte Horric de Beaucaire

On annonce la mort, après une courte maladie, du comte Horric de Beaucaire, ministre de France au Danemark. Le comte Horric de Beaucaire était âgé de cinquante-huit ans. Il avait débuté en 1876 dans la carrière diplomatique et avait été l'un des secrétaires du congrès de Berlin. Il occupa ensuite différents postes : à Belgrade, à Berlin, en Egypte, mais passa la plus grande partie de sa carrière à Paris, à la direction des affaires politiques où il occupa le poste de sous-directeur de 1895 à 1907.

Très épris de son métier et extrêmement laborieux, il était particulièrement versé dans les questions orientales qui relevaient de son service.

Nommé ministre à Copenhague, il y a six ans, le comte Horric de Beaucaire occupa ce poste avec compétence et distinction.

La guerre des Balkans

A Andrinople

La situation de la population de la ville coesopie semble n'avoir pas été aussi désespérée qu'on l'a annoncé. Les privations n'ont pas dû être très grandes. Avant de se rendre, en effet, les Turcs ont incendié un dépôt de grains. En outre, un dépôt de farine a été découvert. Toute la farine a été distribuée aux pauvres.

Peu de maisons sont endommagées. Beaucoup de Turcs, avant de se constituer prisonniers, ont brisé leurs fusils. Plusieurs pièces de siège ont été endommagées. On a fait sauter les dépôts de munitions. Les chevaux ont été tués à bout portant pour ne pas les laisser tomber aux mains des vainqueurs. Par ordre de Chukri pacha, la station de radiotélégraphie et les projecteurs ont été détruits.

Les troupes bulgares et une partie des troupes serbes sont casernées dans la ville. Leur moral est excellent. Les autorités militaires ont pris toutes les mesures utiles pour assurer un ordre parfait. Les consuls en ont témoigné toute leur satisfaction.

Le nombre des prisonniers turcs serait de 38,000, d'après les nouvelles évaluations.

L'entrée du roi Ferdinand

Le roi de Bulgarie est arrivé jeudi en automobile à Andrinople, accompagné des princes royaux et des généraux Savov, Ivanoff, Ratcho et Petrol.

Au dernier moment, la garnison turque avait tenté de faire sauter le grand pont de chemin de fer sur l'Arda, et elle y a réussi en partie. Le roi a dû, en conséquence, utiliser la route, et il s'est dirigé sur la ville entre une interminable et double haie de prisonniers turcs.

Après avoir parcouru les rues d'Andrinople, où la population l'a chaleureusement acclamé, le roi, toujours accompagné des princes, s'est rendu au cercle militaire, où se trouvaient Chukri pacha et son état-major. Le souverain a alors passé une revue des troupes, et Chukri pacha lui a remis son épée. Le roi la lui a rendue aussitôt, en exprimant son admiration pour sa bravoure.

On mande de Sofia au Times en date du 26 que Chukri pacha avait été capturé au nord d'Andrinople, avec son état-major entier, par le 27^{me} régiment bulgare, alors qu'il s'efforçait de se frayer un chemin vers le secteur serbe.

A Constantinople

La presse turque qualifie la chute d'Andrinople de désastre national. Elle dit toutefois que cette catastrophe était prévue et elle en conclut qu'il faut maintenant continuer la lutte, car l'armée de Tchataldja est en état de tirer vengeance de la chute d'Andrinople. Les journaux font l'éloge de la bravoure de Chukri pacha et de la garnison d'Andrinople.

Les hostilités à Tchataldja

Le bruit court, à Sofia, que, après avoir rejeté les troupes turques au delà de la rivière de Karasou, l'avant-garde bulgare a franchi les principales lignes ottomanes.

On annonce officiellement à Constantinople que les Bulgares se sont avancés jusqu'à la hauteur située à l'est de Bouyouk Tchekemdjé, où ils ont été arrêtés par le feu de l'artillerie ottomane. Le bruit de la canonnade a été entendu à Constantinople.

En Macédoine

Un petit détachement de troupes serbes parti d'El Basan a rencontré près de Liuna des forces turques trois fois supérieures en nombre et pourvues d'artillerie et de mitrailleuses. Les Serbes ont été vaincus et ont dû se replier. Après un combat qui a duré toute la nuit, les Turcs ont été repoussés. Les Serbes ont fait prisonniers huit officiers et 335 soldats. Ils ont perdu eux-mêmes 60 hommes. On croit que ce détachement serbe faisait partie de l'armée de Djavid pacha.

Le désastre américain

Selon les dernières informations de jeudi soir, on espère que le nombre des victimes sur les territoires inondés ne dépassera pas deux mille. On a retrouvé à Dayton, saines et sauvées, une centaine de personnes qu'on croyait perdues. Le nombre des morts à Dayton ne dépassera peut-être pas 200, à moins qu'il n'y ait d'autres victimes dans le quartier étranger du nord de la ville. Soixante détenus, sans nourriture dans la prison, se sont révoltés et demandent leur mise en liberté. Ils ont attaqué à plusieurs reprises le directeur de la prison, menaçant de le tuer avec sa famille.

On estime qu'à Dayton seulement 75,000 personnes sont sans abri et 15,000 maisons submergées. Les dégâts s'élevaient à 25 millions de dollars. La population de la Pennsylvanie orientale est dans un grand deuil. Beaucoup de mines sont fermées par suite des inondations dans les sept Etats de l'Ohio, Indiana, Virginie occidentale, Pennsylvanie, New-York, Kentucky, Illinois.

Le service par chemin de fer est interrompu. Les dégâts causés aux lignes sont évalués à 25,000 dollars. Les caux ont diminué d'une façon sensible. Les personnes retenues par l'inondation dans le quartier des affaires ont pu regagner les faubourgs.

Le successeur de M. Lépine

On annonce la nomination de M. Hennion comme préfet de police de Paris en remplacement de M. Lépine. M. Hennion entrera en fonctions mardi. Il serait remplacé à la direction de la Sûreté générale par M. Pujalat, actuellement directeur des musées nationaux.

Au Mexique

Dans la nuit de jeudi à hier, le général Cepeda, gouverneur de district et ami personnel du président Huerta, s'est rendu, accompagné de soldats, au pénitencier de Mexico et a exigé que trois ex-gouverneurs maderistes lui fussent livrés afin d'être fusillés. Le directeur du pénitencier s'y étant refusé, il fut arrêté par le gouverneur Cepeda et conduit à la prison de Belem. La cellule où reposait l'ex-gouverneur Hernandez, maderiste connu, fut forcée, et le prisonnier, traîné dans la cour, y fut fusillé. Son cadavre fut incinéré.

Le ministre de l'intérieur arriva trop tard pour empêcher cet acte du gouverneur Cepeda, commis sous l'influence de l'alcool.

Le président Huerta a fait arrêter Cepeda, et il a déclaré que justice serait faite afin d'éviter le retour d'un attentat semblable.

Le correspondant du World à Mexico annonce que le conseil de guerre a condamné, hier soir vendredi, à mort le général Zapata. L'exécution aura probablement eu lieu à l'aube ce matin samedi.

Alger et croquis arabes

A bord du « Cincinnati », 23 mars. Alger, ville de lumière, ville blanche aux tons rares, dont le port animé déverse à flots les ressources abandonnées par la mer!

La cité est construite sur des arcades et s'étale largement en éventail vers les quais; des collines aux lignes lentes et douces forment l'arrière-plan; celles-ci sont couvertes de fleurs et d'arbres et dominées par de hauts plateaux, où la végétation est en ce moment d'une exubérance folle. Les cultures et les prés verts se limitent brutalement sur un terroir intensément rouge, et des forêts d'eucalyptus et de pins abritent de vrais champs de bruyères blanches et roses.

La partie européenne de la ville est banale comme toutes les cités trop hâtivement construites par des gens sans goût, grisés par la proie facilement conquise. Les seuls monuments intéressants sont ceux qui furent édifiés en style mauresque, comme l'Hotel des Postes, la Dépêche algérienne, la cathédrale, etc., bâtis sur les ordres de quelques députés intelligents qui eurent fort à lutter, du reste, contre les spéculateurs et les financiers avides. La ville haute, la « casbah », par contre, a gardé, malgré quelques coupures, tout son cachet, et ses rues particulièrement étroites semblent avoir été

M. Louis Barthou

PRÉSIDENT DU MINISTÈRE FRANÇAIS

M. Louis Barthou, originaire des Pyrénées, avocat, âgé de 56 ans, Républicain modéré à ses débuts, il fut vivement attaqué par M. Clémenceau. Il fit partie des cabinets Dupuy et Méline, et passa à la gauche radicale.

On a connu M. Barthou, ministre de combat dans le cabinet Méline; on le retrouverait ministre à poigne dans un cabinet Jaures qu'il n'en faudrait pas concevoir un étonnement exagéré.

Un lendemain des élections de 1902, M. Barthou alla prendre séance dans un grand



comité parisien où l'on délibérait sur le point de savoir s'il convenait, ou non, d'insérer, en toute impartialité, les demandes en autorisation formées par les congrégations.

M. Barthou s'empara de la parole. Il fut pressant, éloquent, décisif: « Il fallait examiner, dans un grand esprit de libéralisme, les dites demandes. Le contraire serait un déni de justice, un parjure électoral. »

On se rangea à l'avis de M. Barthou. Quinze jours après, un membre du comité arriva en retard à la séance.

C'était encore M. Barthou qui avait la parole.

« Accorderons-nous, Messieurs, s'écriait M. Barthou de sa belle voix de tribun, aux ordres monastiques l'autorisation qu'ils sollicitent? Non, Messieurs! Ce serait faire ce que la Restauration elle-même n'a pas osé. »

Le retardataire n'en croyait pas ses oreilles. Révélait-il? Avait-il la berline?

Pour se tirer d'un doute aussi cruel, il se fit présenter le procès-verbal de la précédente délibération.

Trop tard! M. Barthou l'avait devancé. Aux lieu et place du procès-verbal, il n'y avait plus, au registre, qu'une page blanche, blanche comme cette opération que devait être le rachat de l'Ouest accompli par M. Barthou, ex-grand adversaire de l'exploitation des voies ferrées par l'Etat.

Cet épisode nous fait comprendre pourquoi personne ne compte sur M. Barthou. L'arrivée est capable de trahir tous les partis.

Chukri pacha

DÉFENSEUR D'ANDRINOÏLE

Chukri pacha, l'héroïque défenseur d'Andrinoïle, est né en Arménie, à Erzeroum, en 1851, de parents albanais. Il fit de brillantes études à l'Ecole militaire de Constantinople et fut désigné par l'Etat-major pour faire un stage en Allemagne. Dès cette époque, dans une lettre adressée à Abdül Hamid, l'empereur Guillaume Ier disait textuellement du jeune Chukri, qui servait dans le 2^e régiment d'artillerie de campagne de la garde: « C'est un honneur pour mes régiments que d'avoir parmi eux de tels officiers. »



De retour à Constantinople, Chukri, comme il était d'usage pour les officiers ayant fait des études en Allemagne, fut nommé aide de camp d'Abdul Hamid, et, peu après, chargé du commandement du régiment d'artillerie du palais. Lors de la visite de Guillaume II à Constantinople, Chukri pacha conduisit si brillamment son régiment dans la grande parade que l'empereur voulut le féliciter personnellement et le décorer de sa main.

Mais, tombé en disgrâce au palais, il fut nommé commandant de la division d'artillerie d'Andrinople.

C'est Chukri pacha qui reprit en 1903, au prix d'héroïques efforts, la grande révolte de la Macédoine. Mais il était trop brave, trop honnête, trop soldat pour plaire au sultan. Pour le récompenser, on le nomma à Salonique, ce qui équivalait à une disgrâce.

Survinrent les événements de 1908; la révolte grondait en Macédoine; Abdül Hamid chercha autour de lui un homme en qui il put avoir confiance. Il ne trouva que Chukri pacha, qui reçut mission d'étouffer le mouvement. Par la franchise et la loyauté de son attitude, il sut se gagner le respect de tous, des Jeunes-Turcs les premiers.

Un moment où la guerre balkanique éclata, en octobre dernier, Chukri pacha occupait le poste de commandant inspecteur général des redifs à Constantinople. Il n'arriva à Andrinople que cinq jours avant la déclaration de la guerre. On sait de quelle manière l'organisa, la résistance de la forteresse, et avec quelle intrépidité et quelle fermeté il tint plus de cinq mois en échec le meilleur des troupes bulgares.

nouvelle, téléphonée de Berne, de l'arrivée à Thoun d'un monoplane. En effet, vers 3 h., l'intéressé pilote Bieder passait au-dessus de notre ville en un vol superbe, se dirigeant vers Interlaken, qu'il a dû atteindre dix minutes plus tard. Bientôt, la grande plaine de l'Allmend, qui est incontestablement l'une des plus belles que la Confédération puisse mettre au service de l'aviation militaire, se couvrit d'une foule de curieux. Quatre heures venaient de sonner, quand le grand oiseau, portant sur chacun de ses ailes la croix blanche sur fond rouge, réapparut dans la direction du lac. Après avoir salué la vieille cité des Kybourg, il descendit en un vol plané superbe sur l'Allmend. Nous avons visité les majestueux aéroplane, qui semblait tout frais sorti des chantiers de construction où il vit le jour. Sa machine motrice nous a paru d'une facture parfaite.

A trois reprises, Bieder regagna les ailes et, dans des vols en spirales, il parcourut presque toute la largeur de la vallée de l'Aar, de Stettelbourg à Dimmenstein. Il avait avec lui un seul passager, qui paraissait heureux des émotions que lui avait procurées son noviciat d'aviateur.

Nous espérons pouvoir saluer à nouveau le courageux aviateur avec d'autres de ses vaillants collègues.

Puisse cette course si réussie être pour la collecte en faveur de l'aviation militaire une fructueuse réclame dans nos contrées oberlandaises.

ACADÉMIE FRANÇAISE

On parle des candidatures éventuelles de MM. de la Gorce, André Hallays, Camille Jullian et Louis Barthou, président du Conseil, au fauteuil de M. Thureau-Dangin. M. Alfred Capus reste seul candidat à celui d'Henri Focacé.

La réception de M. Emile Boutroux, par M. Paul Bourget, aura lieu en mai ou en juin; la date de celle du général Lyatwy, qui peut être retenu encore assez longtemps au Maroc, est indéterminée.

Nouvelles diverses

L'empereur Guillaume, l'impératrice et la princesse Victoria-Louise sont parties pour Hombourg, dans le Palatinat.

La reine douairière Alexandra d'Angleterre est attendue à Calais venant de Londres et se rendant à Copenhague.

Le comité permanent de l'Institut international d'agriculture, à Rome, a réuni, à l'unanimité, président M. Cappelli, représentant du gouvernement italien.

Rhodomanciens sourciers

Les baguettes divinatoires ont opéré, jeudi après midi, entre Argenteuil et Bezons, dans le parc et le verger du château Mirabeau, que son propriétaire avait mis à la disposition des membres du congrès de psychologie.

Une voyante avait, il y a quelque temps, affirmé au châtelain que dans son domaine existait une source franchement sulfureuse, dont la mise en exploitation était susceptible de procurer de superbes revenus. Aussi le propriétaire du château Mirabeau n'était-il pas fâché de la circonstance qui allait lui permettre de vérifier cette affirmation.

La fameuse source n'a pas été découverte. M. Hénon, professeur au lycée Ampère à Lyon, qui ne concourait pas, à ce pendant indiqué dans le parc l'existence d'une petite source qui n'a pas retenu plus longtemps l'attention des rhodomanciens, car des épreuves spéciales avaient été organisées à leur intention par les membres du jury.

épreuves qui étaient pour eux, en quelque sorte, ce que sont pour les candidats « les colles » dans les examens.

En effet, à des endroits différents, dans le potager clos de mur, où chaque concurrent ne pénétra qu'à l'appel de son nom, une lasse en cuivre, un morceau de fonte et même un petit trésor avaient été enfoncés dans le sol. Ce sont ces objets que les sujets devaient découvrir en indiquant la nature du métal pour chaque objet.

MM. Pelaprat, Proft, Coursange, lauréats des épreuves faites au bois de Vincennes, dont la Liberté a parlé hier, trouvaient tout à tour, sans trop d'hésitations, le morceau de fonte, mais ils pensèrent que c'était un morceau de cuivre. D'autres sourciers avec eux

firent les mêmes constatations, mais pas un seul ne découvrit la bassine de cuivre. Celle-ci était cependant enterrée à quelques mètres de la fonte, dans un carré de terre fraîchement remuée.

Par contre, un sourcier de Chambéry, M. Padey, déclara la présence d'une masse de fer enfoncée dans un puits et dont personne ne soupçonnait l'existence. On vérifia et l'on trouva une chaîne de puits tombée là et oubliée depuis plusieurs années.

Quant au petit trésor dissimulé dans le sol par les organisateurs, il fut trouvé sans hésitation par un sourcier, M. l'abbé Mermet.

M. l'abbé Mermet est bien connu à Fribourg, où il a fait aussi d'intéressantes expériences pour la découverte des sources. M. l'abbé Mermet a été assesseur à Montet, puis curé de Seiry. Il est, depuis 1904, curé du Val-de-Ruz, Neuchâtel.

Par un temps où les parapluies étaient plus de circonstance que les baguettes divinatoires, les sourciers ont continué, hier vendredi, leurs exploits dans la plaine de Sartrouville.

L'épreuve à laquelle ils étaient conviés comportait cette fois la découverte de deux sources connues des membres du jury, et de plus les concurrents devaient désigner certain point où passent les canalisations de la ville et préciser si, au moment qui leur était indiqué, l'eau passait ou non dans les tuyaux.

Les concurrents ont bien révélé la présence de deux sources, dont il est même indiqué approximativement le débit. Les expériences ont continué hier après midi et se poursuivront également aujourd'hui samedi.

Confédération

Un nouveau numérotage des trains. Le 1^{er} mai prochain entrera en vigueur sur l'ensemble du réseau des C. F. F. un nouveau numérotage des trains.

Les trains qui circuleront sur plus d'un arrondissement porteront les numéros 1 à 700; les trains circulant indifféremment sur un seul ou sur plusieurs arrondissements, de 701 à 1000; les trains ne circulant que sur un seul arrondissement, de 1001 au-dessus.

Les nouveaux numéros seront répartis de la manière suivante, selon la nature des trains:

Trains express et directs réguliers: 1 à 500.

Trains omnibus transitants: 501 à 600.

Trains de marchandises directs réguliers: 601 à 700.

Trains spéciaux: 701 à 1000.

Sur le réseau du 1^{er} arrondissement, les trains du service interne recevront le numérotage ci-après:

Trains directs et omnibus: de 1001 à 1800.

Trains réguliers de marchandises: 1801 à 4800.

Trains facultatifs: 4801 à 7800.

Pour les trains facultatifs servant à dédoubler certains trains de voyageurs, on utilisera le numéro du train régulier completé par l'indice a ou b, suivant que la doublure circule avant ou après le train titulaire.

Le réseau entier des C. F. F. (y compris le Leetschberg et la directe Berne-Neuchâtel) est divisé, pour ce qui concerne les trains express et directs, en quatre grandes artères principales, recevant chacune des numéros fondamentaux.

Ce sont: Artère No 1: de Genève au lac de Constance, via Lausanne-Berne-Olten: Nos 1 à 30.

Artère No 2: du Simplan, soit de la ligne de Pontarlier-Lausanne-Domio: Nos 31 à 50.

Artère No 3: du Gothard, soit de Bâle à Chiasso, via Olten-Lucerne: Nos 51 à 74.

Artère No 4: du Jura à l'Engadine, soit de Delle-Bâle-Zurich-Buchs: Nos 75 à 100.

Les trains qui partent de ces artères principales ou qui y aboutissent rece-

vent également ces numéros fondamentaux, mais augmentés de 100, 200, 300, 400, etc., suivant le rang de la bifurcation empruntée par le train en question.

Ainsi le train actuel 43 sera le train 7 du nouveau numérotage. Il porte ce numéro sur tout son parcours Genève-Lausanne-Berne-Olten-Zurich, artère principale. Le train actuel 1033-59, correspondant du train 7, quitte l'artère principale à Renens (1^{re} bifurcation) et porte le numéro 107 sur tout son parcours (ligne Genève-Renens-Bienne-Olten). Le train correspondant à Bienne sur Delémont-Bâle (2^{me} bifurcation de l'artère principale) prend le No 207. Le train correspondant à Olten sur Bâle (3^{me} bifurcation) portera le No 307, et ainsi de suite.

Il en sera de même sur toutes les artères principales.

En résumé, la simple indication du numéro d'un train direct ou express renseigne immédiatement, avec un peu d'habitude, le personnel des trains et les voyageurs sur la route suivie.

Les trains de luxe désignés actuellement par des numéros seront par des lettres: ainsi PM et MP (Paris-Milan), au lieu des Nos 493 et 494.

Les Suisses d'Alsace. — Le correspondant fédéral de la Revue dément la dépêche d'agences annonçant qu'un des Alsaciens naturalisés Suisses qui ont été invités à quitter Mulhouse a réclamé l'intervention du Conseil fédéral. Quant au fond de l'affaire, voici de quoi il s'agit. La mesure de l'autorité allemande a été prise en vertu du *modus vivendi*, d'après lequel les deux pays doivent cloigner de leur territoire les ressortissants allemands ou suisses qui n'auraient pas acquiescé leurs obligations militaires ou leur équivalent envers leur pays d'origine.

Les Alsaciens naturalisés Suisses, qui ont reçu l'ordre de quitter l'Alsace ne faisaient pas de service militaire en Suisse et ne payaient pas leur taxe militaire. Il leur suffira de payer celle-ci à la Suisse pour être en règle et recouvrer le droit de rester en Alsace.

Les Italiens en Suisse. — Le travail manque dans l'Italie septentrionale, et comme c'est la coutume en pareil cas, tous les éléments jeunes du pays viennent en Suisse, tenter fortune. Jamais peut-être le courant d'émigration ne fut si fort. Il arrive chaque jour des ressortissants de contrées dont les habitants ne s'étaient, jusqu'ici, jamais expatriés. En quatre semaines, les caisses de secours des organisations italiennes en Suisse ont distribué une somme de quarante mille francs.

GANTONS

BALE-VILLE

Le cinématographe. — Les *BaisterNachrichten* publient une véhémente protestation contre les abus des cinématographes, qu'elles appellent des écoles de crime. Le tribunal criminel de Bâle vient de condamner plusieurs jeunes prévenus, qui ont été pervertis par les spectacles cinématographiques; presque simultanément, l'autorité papulaire bâloise avait à s'occuper des exploits d'une bande de garnements qui avaient emprunté le thème de leurs hauts faits aux scènes des cinémas. D'autre part, le corps enseignant ne cesse de se plaindre des ravages que les films exercent sur le cœur et l'imagination des écoliers.

Pendant ce temps, les entreprises cinématographiques appâtent de plus en plus la foule des grands et des petits par une débauche d'annonces et d'affiches à sensation du goût le plus douteux. Et les instituteurs et les amis de

Chez le rebouteur (grande planche). — Le petit tambour de la grande armée (suite). — La musique des anges. — Travaux manuels pour jeunes filles. — Concours et récréations.

Pour s'abonner ou recevoir un numéro d'essai s'adresser simplement ainsi: *Jeune Catholique, Sion*.

Le *Fait de la Semaine* revue paraissant le samedi. Directeur: Bernard Grasset; rédacteur en chef: Jules Arrén. 61, rue des Sls-Pères, Paris. 1 an: 30 fr. pour la Suisse.

Le *Fait de la Semaine* se propose de fournir au public une documentation aussi complète et aussi sûre que possible, sur toutes les questions qui occupent l'opinion, au moment même où elles surgissent et s'imposent à l'attention.

Dégagement de la foule des événements auxquels il se trouve mêlé dans les quotidiens, le fait central de la semaine, cette revue l'étudie sous ses différents aspects, en fait une présentation exacte et raisonnée, tout en le situant et en s'efforçant de l'expliquer.

Ainsi donc, constamment attaché à l'actualité et ne s'occupant d'une question qu'autant qu'elle s'impose au moment même à l'attention publique, le *Fait de la Semaine* réalise le type parfait du périodique; mais, en même temps, chacun de ses numéros, par l'unité de la matière traitée, par l'esprit de documentation et de contrôle apporté à sa rédaction, par l'impartialité et la hauteur de vue dont il témoigne, constitue un véritable livre.

Le *Fait de la Semaine* embrasse l'actualité sous toutes ses formes; qu'il soit d'ordre politique ou d'ordre littéraire, d'ordre religieux ou d'ordre social, l'événement marquant de la semaine fournit la matière de chacun de ses numéros, et seul fait qu'il occupe l'opinion.

SOMMAIRE DES REVUES

Le *Jeune Catholique*, journal illustré pour les enfants, paraissant avec encouragement et haute approbation de l'autorité ecclésiastique. — Une livraison de 16 pages chaque mois. — Suisse 1 fr. 50 par an. Etranger 2 fr.

Mars: La paix soit avec vous. — Les âmes qui ne commentent pas. — J'attends les printemps. — Les animaux calculateurs. — Comment on apprend à lire. — Les métiers.

l'enfance ont beau se lamenter, les tribunaux ont beau rendre des sentences, l'autorité responsable ne fait rien.

Echos de partout

LES BEAUX TRAITEMENTS

En devenant ministres, les quelques députés de la Chambre française qui font partie du cabinet ont vu leurs appointements monter de 15,000 à 60,000 fr. par an; mais, tandis que les députés ne cumulent pas les deux traitements, les sénateurs reçoivent ces deux sommes à la fois, de sorte qu'un ministre-sénateur est payé soixante-quinze mille francs, tandis qu'un député-ministre n'a droit qu'à soixante mille francs nets.

LA MAIN CAPTIVE

Dans la forêt de Dungenheim, près de Colmar, avait lieu dernièrement une vente de bois. A cette occasion, les bûcherons du pays décidèrent de restaurer un curieux monument funéraire.

En 1612, un bûcheron du pays, qui était allé en forêt pour reconnaître et délimiter une coupe, avait voulu rectifier la position d'un coin enfoué dans un tronç d'arbre.

Quand les bûcherons arrivèrent, le lendemain, ils ne trouvèrent de leur camarade que la main captive, dans l'arbre; les loupes avaient mangé l'homme.

C'est ce sinistre épisode que rappelle encore, après trois cents ans, le modeste monument en question.

MOT DE LA FIN

Chez le tailleur : Le patron. — Ce complet vous va à ravir... Cela vous change tout à fait. Vous n'êtes plus le même homme... Le client. — Alors, envoyez votre note à l'autre.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Le prétendant au trône de l'impératrice d'Espagne. — Nous avons parlé de ce mystérieux inventaire trouvé dans une bouteille par un soldat français. Cet inventaire énumère une longue liste de bijoux qui auraient été confiés, le 4 septembre 1870, à un certain Manuel Fern pour être transportés à Madrid et remis à la comtesse de Montijo.

Pour M. Pietri, le fidèle secrétaire de l'impératrice, qui précisément, le 1er septembre 1870, au moment où le trône de Napoléon III croula sous la poussée du peuple, ménagea, avec deux ou trois familiers, le départ de l'impératrice des Tuileries, c'est une vieille fable remontant à quarante ans qui revient sur l'eau ou plutôt à fleur de terre.

Assiété après la guerre, a déclaré M. Pietri, on chercha à répandre le bruit qu'un trésor avait été sauvé de la débâcle par l'impératrice. Ce fut le point de départ d'une campagne de chantage dont fut victime l'ancienne souveraine.

Depuis quarante ans, ajoute M. Pietri, on essaie d'exploiter cette fable du trésor de l'impératrice, qui sert couramment de base à l'écroquerie classique du prisonnier espagnol.

La neige en France. — Après des pluies abondantes, la neige est tombée en couches épaisses sur les hauts sommets de la région de la Haute-Loire.

Collision de chemin de fer. — Une collision entre deux trains s'est produite, hier vendredi, à l'entrée de la gare terminus du chemin de fer Great Central, à Londres. Deux personnes ont été tuées, et douze, blessés.

Tués à coups de couteau. — A Greco, l'un des faubourgs de Milan, une rixe a eu lieu dans un bal d'ouvriers. Deux jeunes gens ont été tués à coups de couteau, et une vingtaine d'autres, blessés.

Les cambrioleurs d'églises. — L'église de Villeneuve-sur-Verberie (Oise) a été cambriolée par des malfaiteurs, qui ont emporté une cloche pesant 500 kilos. De nombreux objets ont également disparu.

Plusieurs dalles de l'église ont été soulevées par les voleurs, qui ont tenté de pénétrer dans les caveaux. On croit qu'ils ont été dérangés, car un tableau de grande valeur a été épargné.

SUISSE

Les enfants mal surveillés. — A Liesberg (Jura bernois), mardi soir, un petit garçon de 2 ans et demi, fils d'un ouvrier de fabrique, s'est noyé dans un étang.

L'acclamation liturgique

« Alleluia »

Pendant tout le temps pascal — du matin du samedi saint à la veille de la fête de la Sainte Trinité et même durant toute la période qui sépare la Pentecôte du retour de la Septuagésime — les chants de l'Eglise, en particulier les antennes et les répons se terminent par l'alleluia. Souvent même cette acclamation joyeuse entrecoupe les prières et les chants, comme au début de la messe du saint jour de Pâques : Je suis ressuscité et je suis encore avec vous, alleluia; vous avez entendu votre main sur moi, alleluia; votre sagesse s'est montrée admirable, alleluia, alleluia!

Le mot « alleluia », d'origine hébraïque, est composé d'un impératif hallelou, qui signifie chantez, louez, et de yahou, forme abrégée de Yahweh, nom par excellence de Dieu. On devrait régulièrement dire et écrire hallelou-yah, le u introduit dans le mot alleluia n'existe pas en hébreu; mais l'usage règle la prononciation, et non la philologie.

Chez les Israélites, le mot a été employé de bonne heure comme une acclamation de joie et de reconnaissance. Nous le trouvons au commencement et à la fin de plusieurs psaumes (104-106, 111-113, 115-117, 135, 138, 146-150) que l'on appelle pour cette raison du nom de psaumes alleluia. Ils appartiennent au cinquième et dernier livre de la collection, et tout porte à croire qu'ils étaient plus spécialement destinés au chant liturgique du Temple de Jérusalem. Le mot « alleluia » ne fait pas partie intégrante du texte et semble être comme une sorte d'antienne ajoutée au poème pour être chantée par tout un chœur de lévites.

Le dernier groupe (146-150) avait une place déterminée dans la liturgie de la synagogue et formait une partie du « chant de bénédiction » au premier jour de chaque mois et aux quatre grandes fêtes de la Pâque, de Pentecôte, de la Dédicace et des Tabernacles.

Le vieux Tobie (13, 22), dans un cantique d'actions de grâce, félicite Jérusalem qui aura la joie d'entendre retentir dans ses rues : Alleluia!

Les Septant, eux ont traduit l'Ancien Testament à Alexandrie au IIIe siècle avant notre ère, et n'ont fait que transcrire en grec le mot « alleluia ». De là, le mot adopté par les premiers chrétiens a passé dans l'ancienne version latine Itala, au second siècle de notre ère, et enfin dans les révisions des psaumes et la traduction que saint Jérôme prépara à la fin du IVe siècle.

L'hymne que Jésus-Christ récitait avec ses apôtres après le festin de l'agneau pascal et l'institution de l'Eucharistie (Math. 26, 30) est le Hallel, groupe de psaumes alleluia (113-118).

Il était bien naturel que l'usage suivi dans les synagogues passât aux premières communautés chrétiennes, que l'Eglise adoptât l'alleluia et en fit l'expression de sa joie dans la liturgie.

Vers la fin du IVe siècle, saint Jean, dans son Apocalypse (19, 4-6), rapporte qu'il a entendu la foule des anges saluer l'agneau par les acclamations répétées de l'Alleluia.

Avant le Concile de Nicée, en 325, on rencontre moins fréquemment ce mot; cependant Tertullien dans son traité sur la prière (De oratione c. 27) nous apprend que les fidèles d'Afrique avaient coutume de l'ajouter à leurs supplications, et en particulier, aux psaumes. Un papyrus du commencement du IVe siècle, retrouvé dans la vallée du Fayoum (moyenne Egypte), contient le texte grec suivant : « Celui qui est né à Bethléem, qui a été élevé à Nazareth et qui a habité la Galilée; nous avons vu un signe dans le ciel; les bergers qui veillaient admirèrent l'astre brillant. Agenouillés ils dirent : Gloire au Père, alleluia; gloire au Fils, alleluia; gloire au Saint-Esprit, alleluia, alleluia, alleluia. » Ainsi cette acclamation se trouvait dès lors intimement unie à la doxologie du jour de l'Epiphanie.

Victor de Vite, dans son livre sur la Persécution vandale en Afrique, rapporte ce trait émouvant : Un lecteur chantait l'alleluia, à l'église, au moment où les barbares y pénétrèrent et une flèche transperça la gorge du lévite, qui tomba mort.

Saint Jérôme dit que les enfants apprenaient les premières lettres en épelant l'alleluia. Les rumeurs en faisaient retentir les rivages, les cultivateurs le répétaient au milieu de leurs rudes travaux. Avant l'usage des cloches, ce mot servait de signal aux religieux pour se réunir.

Il fut un temps où l'alleluia fit même partie de la liturgie funéraire. Les Grecs restent fidèles à cette tradition et donnent à l'alleluia un caractère de deuil qui lui permet d'avoir sa place jusque dans les prières des défunts et du vendredi saint.

L'alleluia a servi de cri de guerre aux Anglais dans une rencontre qu'ils eurent avec les Saxons, comme nous le lisons dans la vie de saint Germain d'Auxerre.

Plus tard, du moins dans l'Eglise latine (VIe au IXe siècle), le chant joyeux de l'alleluia se tut durant tout le temps du carême et plus récemment encore

pendant les semaines de la préparation à Noël. On ne voyait pas sans regret, l'alleluia disparaître de la liturgie : à Metz au IXe siècle, à Toul au XVme siècle, les adieux de l'alleluia étaient marqués par des cérémonies spéciales.

BEAUX-ARTS

M. Joseph Vuillemet

Jedi matin est décédé à Lausanne, à l'âge de 67 ans, des suites d'une affection cardiaque, M. Joseph Vuillemet, peintre de portraits et de paysages, originaire de Provence (Yaud). Frère aîné de M. François-Charles Vuillemet, Charles-Joseph Vuillemet était né le 27 mars 1846, à Bellort. Dès son enfance, il témoigna d'un goût très vif pour les arts, saisissant chaque occasion de dessiner. Il fit, comme jeune homme, de 14 à 15 ans, des dessins d'après nature d'une remarquable sincérité : Vue de l'église d'Othmarheim en Alsace. Ruines du château de Monehenstein près de Bâle, Porte de Saint-Paul à Bâle, etc. Ce fut lui qui stimula son frère Charles et l'encouragea à persévérer dans la carrière artistique. Plus tard il collabora avec M. Charles Vuillemet aux albums du « Vieux-Lausanne », dont plusieurs planches ont été dessinées par lui.

Ces dernières années, il s'était voué plus spécialement à la restauration; il a entre autres restauré (1891) les peintures de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, à Charmey (Grýyère), les peintures murales de Lecher dans l'église de Tavel, Fribourg (1894), la chapelle Saint-Nicolas, à Hauerive (1896), l'église de Notre-Dame, à Fribourg, en 1896, et en 1897, l'église du collège Saint-Michel, à Fribourg également.

Lors du transfert des peintures du musée Arlaud au Palais de Rumine, il fut chargé par le gouvernement vaudois de la restauration de toute la collection contenue au musée Arlaud. Il consacra environ deux années et demie à ce grand travail, qui fut terminé à fin 1905. Reconnaissant le savoir, la prudence et la conscience qui lui avait apportées à cette tâche délicate, les autorités de Genève voulaient confier à ses soins la révision et la restauration de la collection du musée Rath à l'occasion de son transfert dans le nouveau musée; mais vu les engagements déjà pris par M. Vuillemet, il n'avait pu se charger de la mise en train de cette restauration. « Grande production originale; M. Vuillemet a peint des portraits, entre autres celui de Mgr Duraz, évêque de Lausanne et de Genève; il a aussi peint des paysages et a participé à quelques expositions dans la Suisse romande.

Il était, depuis 27 ans, l'un des membres les plus dévoués et les plus fidèles du conseil d'administration de la paroisse catholique de Lausanne, membre et collaborateur de la Société immobilière de la Croix-d'Ouchy, membre et contrôleur de la Société catholique romaine de Rumine.

Championnat franco-suisse

Ainsi que nous le faisons prévoir dans notre article de la semaine dernière, les gymnastes suisses se sont distingués au grand championnat organisé, à l'occasion de son jubilé cinquantenaire, par la Société suisse de gymnastique de Paris et offert aux gymnastes des deux pays.

Bien que la Suisse, de même que l'Allemagne, n'ait pas ce devoir de prendre part au Congrès international de l'éducation physique, organisé à Paris par la Faculté de médecine, sous le patronage du gouvernement, nos gymnastes ont fait, cinq jours après ce congrès, la plus heureuse et la plus brillante démonstration de la valeur de la méthode suisse de gymnastique, qui développe notre peuple tant à l'école que chez les adultes et les vétérans.

Deux cents concurrents étaient inscrits au championnat de samedi et dimanche, dont 101 au concours artistique (engins) et 99 au concours athlétique (lutes). 33 oeuvres furent délivrées à chacun de ces deux concours.

Sur ce nombre, 29 gymnastes suisses et 4 gymnastes français remportèrent une couronne aux engins, dont le 1er, M. Béguelin, de Tavannes, avec 98,25 points (sur 100), et 33 gymnastes suisses et français une couronne aux lutes, dont le 1er, M. Wernli, de Bâle, avec 96 points.

Sur ce beau résultat, les lauréats de la Suisse allemande figurent par 45 gymnastes couronnés et la Suisse romande par 17.

Les deux membres de l'Association de notre ville qui prirent part à ce championnat obtinrent : M. Alioth, la 14e couronne aux lutes et M. Robert, le 11e prix aux engins.

Nous ne connaissons pas encore le résultat des tireurs.

PETITE GAZETTE

Le prince de Buss

On télégraphie de Gera, principauté de Reuss (Allemagne), que le prince Henri XIV de Reuss est très malade. On craint une issue fatale d'un moment à l'autre. Le prince, général d'infanterie prussienne, est âgé de quatre-vingt ans.

M. Constans

M. Constans, ancien ministre de l'intérieur en France, qui joua un si grand rôle dans le boulangisme, est gravement malade.

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

La guerre des Balkans

La chute d'Andrinople

Sofia, 29 mars. Le président du Conseil, M. Guébof, a reçu, hier vendredi, du général Ivanof, la première dépêche directe d'Andrinople, expédiée, à midi 15, l'informant qu'Andrinople est tombée après que les troupes bulgares, malgré les pertes considérables qu'elles éprouvèrent, furent repoussées maîtres, le 26 mars, à 10 h. du matin, de tous les forts du secteur oriental. Les Bulgares entrèrent dans la ville, drapeaux déployés. Pendant ce temps, les assiégés des autres secteurs effectuaient des opérations d'un caractère purement démonstratif. Après la chute des forts est, Chukri pacha envoya dans tous les secteurs l'ordre de cesser le feu, la place se rendant, devant l'impossibilité de résister plus longtemps. Les Turcs abandonnèrent alors les forts des autres secteurs et capitulèrent.

Belgrade, 29 mars.

Dans le dernier combat devant Andrinople, les plus grandes pertes furent supportées par une colonne d'infanterie serbe. Dans la nuit du 24 au 25 mars, en même temps que deux colonnes d'infanterie bulgare, cette colonne reçut l'ordre d'attaquer le fort de Jout-Tepeler. Les Turcs ripostèrent par un feu terrible, et les Bulgares furent obligés de se retirer. Les 3e et 4e bataillons de la colonne serbe reçurent alors l'ordre de prendre, à tout prix, position près de ce fort. Les deux bataillons, non seulement reprirent leur marche en avant, mais ils emportèrent d'assaut le fort de Jout-Tepeler. Les Serbes eurent, dans cette affaire, 1000 morts et 3 à 4000 blessés.

Constantinople, 29 mars.

Le pilote allemand Scherf a effectué, hier vendredi, un vol de 3 heures 25 minutes, au-dessus des lignes bulgares de Tchataldja. Il fut, à plusieurs reprises, exposé au tir des Bulgares. Quelques balles atteignirent l'appareil, mais sans l'endommager sérieusement.

A Tchataldja

Constantinople, 29 mars.

Le pilote allemand Scherf a effectué, hier vendredi, un vol de 3 heures 25 minutes, au-dessus des lignes bulgares de Tchataldja. Il fut, à plusieurs reprises, exposé au tir des Bulgares. Quelques balles atteignirent l'appareil, mais sans l'endommager sérieusement.

Les conditions bulgares

Londres, 29 mars.

Suivant une information communiquée à la presse, on assure que la Bulgarie a accepté la proposition de médiation des puissances, sauf en ce qui concerne l'indemnité et la ligne frontrière. Elle accepterait de ne pas aller jusqu'à la mer de Mar-mar, et les puissances consentent à lui accorder la ligne frontrière allant de Media au golfe de Sarof. Si les puissances acceptaient le principe d'une indemnité, la Bulgarie les laisserait en fixer la quotité. Comme la Turquie semble continuer à ne pas se reconnaître battue, la Bulgarie pourra se trouver obligée, par des raisons, plutôt stratégiques que politiques, à attaquer les lignes de Tchataldja. Les hostilités ne cesseront que lorsque la Turquie aura accepté, dans leurs grandes lignes, les conditions de paix d's alliés.

Bucarest, 29 mars.

Le ministre de Bulgarie, interviewé, a déclaré à l'Univers que la prise d'Andrinople était nécessaire pour les Bulgares, afin qu'ils obtiennent, lors de la conclusion de la paix, des avantages territoriaux et une indemnité.

Les puissances et la Turquie

Paris, 29 mars.

On mande de Constantinople au Journal : Un accord parfait règne parmi les ambassadeurs, au sujet de la note collective des puissances concernant les conditions de paix fixées par les ambassadeurs à Londres. Cette note sera remise aujourd'hui samedi.

Scutari et Monténégro

Cettigné, 29 mars.

Les représentants des grandes puissances ont fait, hier vendredi, à 3 heures, auprès du gouvernement monténégrin, une démarche collective, au sujet de la médiation des puissances concernant la frontière de l'Albanie future. Ils ont également demandé que le siège de Scutari soit levé.

Vienne, 29 mars.

La Porte s'est déclaré d'accord, sur les instances de l'Autriche-Hongrie, pour accorder à Essad pacha l'autorisation de laisser sortir de Scutari la population civile. La Porte a chargé la monarchie austro-hongroise de transmettre cet ordre à Essad pacha, étant elle-même sans communication avec Scutari.

Paris, 29 mars.

Le Journal dit que le bruit a couru avec persistance dans la soirée, sur la foi de télégrammes parvenus de Rome,

La guerre des Balkans

La chute d'Andrinople

que le roi du Monténégro serait mort. Quoique aucune dépêche officielle ne confirme ce bruit, cette nouvelle n'est pas dépourvue de vraisemblance, vu le grand âge du roi, et après les fatigues de la dernière campagne.

Préparatifs russes

Londres, 29 mars.

On mande d'Ojessa à la Morning Post que, d'après des renseignements de Sébastopol, des transports de troupes et une escadre sont tenus prêts à partir pour l'Anatolie ou le Bosphore, en cas de nécessité.

Le budget roumain

Bucarest, 29 mars.

Le Conseil des ministres a décidé d'augmenter le budget de l'Etat, de 28 millions. La plupart des augmentations de crédits sont affectées au ministère de la guerre.

Autriche et Monténégro

Vienne, 29 mars.

Le vice-consul d'Autriche-Hongrie, Poetzi, et l'archevêque de Prizrend partent, les premiers jours d'avril, pour commencer leur enquête sur l'affaire du prétre Palio et des conversions de Diakova et d'Ipek. Le gouvernement monténégrin y a déjà envoyé un représentant.

Le duc grec

Athènes, 29 mars.

Le prince Nicolas, qui est parti hier matin vendredi, pour Salonique, reviendra à Athènes pour assister aux funérailles du roi. Hier, dès 10 h. du matin, la foule a commencé à défilier devant la dépouille mortelle du roi Georges. Un service d'ordre a été organisé. Le public s'avance seulement par petits groupes. Aux quatre coins du catafalque se tiennent quatre officiers en grande tenue, sabre au clair, immobiles. On les relève toutes les vingt minutes. Le cercueil ouvert laisse voir la figure du roi, qui est méconnaissable. Le reste du corps est recouvert de fleurs. Chacun s'écrit les genoux en passant devant le catafalque.

La loi militaire allemande

Berlin, 29 mars.

La Gazette de l'Allemagne du Nord annonce que l'augmentation définitive des dépenses sera, pour 1913, de 54 millions de marks; pour 1914, de 153 millions de marks; pour 1915, de 188 millions de marks; soit en tout de 395 millions de marks (491 millions de francs). L'augmentation exceptionnelle des dépenses sera, pour 1913, de 435 millions de marks; pour 1914, de 285 millions de marks; pour 1915, de 178 millions de marks; soit, en tout, de 898 millions de marks (1133 millions de francs). Ces augmentations de dépenses seront couvertes par les excédents des douanes et des impôts, par la création d'un timbre sur les contrats commerciaux et les quittances d'assurances, par une augmentation des droits de succession revenant à l'Etat, par les excédents de 1911 et 1912 et par le prélèvement d'un impôt supplémentaire pour la défense nationale.

Le couple royal anglais

Londres, 29 mars.

Le Standd annonce que le roi et la reine d'Angleterre feront une série de visites, probablement au mois de mai, aux cours étrangers. Ils iront à Paris, Berlin et Vienne. Ce sera le premier voyage officiel de leurs Majestés, depuis leur couronnement.

Le parti radical italien

Rome, 29 mars.

Sp. — Le parti radical italien, qui compte quatre membres dans le ministère, paraît subir une crise qui pourrait nécessiter la convocation d'un congrès radical national. M. Giolitti, dans un discours à la Chambre, a proclamé le caractère officiel du programme libéral contre le parti radical; en conséquence de quoi l'association radicale romaine réunie hier s'est prononcée contre la direction du parti et lui a reproché d'avoir subi un désaveu du programme radical de la part du président du Conseil, et de maintenir, après un tel désaveu, plusieurs membres du parti dans le ministère.

Effondrement de construction

Buzzelles, 29 mars.

La charpente métallique d'un hangar

d'une brasserie s'est écroulée. Vingt ouvriers ont été blessés grièvement. Sept sont en danger de mort.

Explosions

Bordeaux, 29 mars.

Une cartouche de dynamite ayant éclaté prématurément dans une mine, quatre ouvriers ont été tués. Leurs corps ont été horriblement défigurés.

Pitsea (Russie), 29 mars.

Hier vendredi, vers midi, une explosion de cinq tonnes de fulmicoton s'est produite dans une usine d'explosifs. Trois ouvriers ont été tués, et de nombreux autres, blessés. Les bureaux qui se trouvaient à proximité ont été démolis. Toutes les vitres des maisons des villages voisins ont été brisées. De lourdes pièces de fer ont été projetées à plus d'un kilomètre de distance. Plusieurs maisons ont vu leurs plafonds s'effondrer sous la violence de la commotion.

La débacle du Volga

Ribinsk (Russie orientale), 29 mars.

Plus de cent bateaux ont été emportés sur le Volga par la débacle et ont sombré. Les dégâts matériels sont très importants. Un grand nombre de marins ont été victimes de la catastrophe.

Un aviateur se tue

Pola (Autriche), 29 mars.

L'aviateur Banfield voulut effectuer un vol pendant la traversée de l'archiduc François-Ferdinand, de Trieste à Pola, en emmenant un officier. Il fit une chute et eut le crâne fracturé.

L'Atlantique en aéroplane

Trieste, 29 mars.

L'aviateur Bructer, de Chicago, autrichien de naissance, va s'embarquer, avec un grand ballon libre, pour se rendre aux îles Caoraries, d'où il veut tenter la traversée de l'Atlantique.

Tremblement de terre

Massaouah (mer Rouge), 29 mars.

Hier vendredi, on a ressenti, à Massaouah et à Asmara, un très violent tremblement de terre, qui a causé des dommages importants.

Les drames de l'Ird

Calcutta, 29 mars.

Un fonctionnaire anglais, étroitement mêlé à une affaire de vote dans l'Assam (Indes anglaises), a trouvé, dans sa propriété, un cadavre au milieu des débris d'une bombe.

Le désastre américain

New-York, 29 mars.

Suivant les chiffres rectifiés, il y aurait 200 morts à Dayton (Ohio). A Columbus, les morts seraient moins nombreux qu'on ne le croyait d'abord. Les morts seraient, au contraire, plus nombreux qu'on ne le croyait, dans les localités éloignées.

New-York, 29 mars.

La grande tempête qui a dévasté le pays fait maintenant ressentir ses effets jusque dans l'Etat de New-York, y causant les mêmes dégâts que dans l'Ohio et l'Indiana. Les villes d'Albany et de Troie, et toutes les localités sur les bords de l'Hudson sont inondées. Un vapeur qui revient du cours supérieur de l'Hudson a été battu par des tempêtes. Il rapporte que tous les embarcadères, dans un rayon de 60 milles (près de 100 kilomètres) autour d'Albany, sont recouverts par les eaux. A New-York, le prix des vivres commence à augmenter. Les grandes voies ferrées entre Chicago et New-York se piquent d'honneur pour rétablir la circulation normale des trains.

SUISSE

M. le chanoine Bianchetti

Lugano, 29 mars.

M. — Hier est mort, à l'âge de 65 ans, M. l'abbé Jacques-Marie Bianchetti, chanoine de la cathédrale.

M. l'abbé Bianchetti était originaire de Locarno, où il enseigna plusieurs années la religion, au gymnase. Puis il fut archiprêtre à Riva-San-Vitale.

Pendant les vacances, il exerçait la pastoration parmi les Italiens et les Tessinois établis à Lucerne. C'est au cours d'une de ces missions qu'il amena au repentir l'assassin Gatti, condamné à mort par les assises de Lucerne.

M. le chanoine Bianchetti fut un zélé et dévoué de l'œuvre des missions intérieures.

Route coupée

Lugano, 29 mars.

B. — Entre Agno et Magliaso s'est produit hier un gros éboulement qui a coupé la route cantonale sur une longueur de plus de dix mètres. La circulation est interrompue.

Industrie hôtelière

Lucerne, 29 mars.

B. — L'hôtel du Cordeau, avantageusement connu, vient d'être acheté par M. Waldi, pour le prix de 170,000 fr.

Conseillers

aux rhumatisants, aux enrhumés, un Emplâtre américain Rocco à doubleur de flanelle, et ils vous en remercieront. Exiger le nom de Rocco. Dans les pharmacies à 1 fr. 25

FRIBOURG

La loi sur la Banque de l'Etat. — Voici les dispositions qui ont trait à l'administration de la Banque (ch. III) :

Les art. 13 et 14 ont trait à l'exercice de la surveillance dont le Grand Conseil est investi.

L'art. 15 désigne les organes de la Banque (conseil d'administration, commission de banque, direction, censeurs).

Les art. 17 et 19 contiennent des dispositions nouvelles.

Les membres des divers organes et le personnel ont le devoir de garder le secret le plus absolu sur toutes les affaires de la Banque.

Les membres des organes de la Banque, ainsi que les employés, sont responsables, dans le sens des dispositions du code fédéral des obligations, de tout préjudice qu'ils causent à l'établissement par leur faute, en violant ou en négligeant leurs devoirs.

Les art. 20 à 27 régissent le fonctionnement et les attributions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé du Directeur des Finances, qui le préside, et de dix membres, dont huit sont nommés par le Grand Conseil et deux par le Conseil d'Etat.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une période de cinq ans.

Le conseil ne peut prendre aucune décision valable s'il ne compte au moins six membres.

En cas d'égalité des voix, le président émet son vote.

Le conseil d'administration a la direction supérieure et la surveillance générale de la Banque.

Il décide de tout objet qui, à l'exception de la présente loi ou du règlement, n'est pas réservé expressément à un autre organe.

Il a, spécialement, les attributions suivantes :

a) Il élabore les divers règlements, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil d'Etat;

b) Il nomme le ou les sous-directeurs, le contrôleur et les autres fonctionnaires et employés de la Banque. Il a qualité pour prononcer leur révocation;

c) Il crée, organise, suivant les besoins, les agences ou bureaux de correspondants et nomme les agents;

d) Il fixe par un règlement les traitements du personnel;

e) Il arrête les taux des obligations, des dépôts d'épargne et des prêts par billets, ainsi que les conditions des prêts hypothécaires;

f) Il statue sur les demandes de prêts et crédits qui excèdent la compétence de la commission de la Banque;

g) Il donne procuration pour plaider et confère pouvoirs en vue de traiter des affaires déterminées;

h) Il désigne les personnes qui, par leur signature, engagent la Banque à l'égard des tiers. La signature doit toujours être collective.

Sur la commission de banque (ci-devant comité d'administration), la loi rentre les dispositions suivantes :

La commission est composée de trois membres et d'un suppléant, nommés pour trois ans par le conseil d'administration. Deux de ses membres peuvent être choisis en dehors du conseil.

Le président du conseil d'administration a le droit d'assister aux séances de la commission, avec voix consultative.

Le directeur et les sous-directeurs y assistent également avec voix consultative.

La présence de deux membres ayant voix délibérative est nécessaire pour prendre une décision valable.

15 Feuilleton de la LIBERTÉ

LA DAME AUX MILLIONS

par Charles FOLEY

Mme Biquet discutait beaucoup moins à l'aise sur ce terrain de détails et de personnalités qu'on tresse généralement des axiomes creux et des sentences morales la dispensant de répondre directement. Elle chercha un détour :

— Mais, mon enfant, je ne te refuse pas d'argent. Il suffit que tu me dises et prouves l'emploi que tu en fais...

— C'est ce que je ne veux plus ! répéta le jeune homme avec rage.

— J'entends me confier librement, sans contrôle. Cette confession de chaque jour est odieuse. Ce que je puis vous dire, c'est que partout j'ai des dettes...

— Des dettes ! — s'écria-t-elle dans une suffocation bien jouée.

— Puis, réfléchissant que si elle paraissait accablée, il allait en profiter pour lâcher un gros chiffre, elle prit une mine sévère :

— Tu en es là ? Comment cela se fait-il ?

— Comment ? — fit-il avec une ironie amère. — Demandez-le à tous les hommes de trente ans qui vivent comme moi et ont une mère comme vous !

Elle l'interrompit :

La commission exerce les attributions suivantes :

a) Elle fixe le taux d'escompte, le taux des comptes courants créditeurs et débiteurs, et celui des avances contre nantissement;

b) Elle surveille et vérifie les opérations du portefeuille commercial;

c) Elle statue sur toute opération dont l'objet ne dépasse pas 30,000 fr.;

d) Elle autorise, conformément aux conditions du règlement, les prêts hypothécaires en premier rang et l'avance contre nantissement de titres sûrs, cotés et ayant marché courant, même si ces opérations dépassent 30,000 fr.;

e) Lorsqu'il y a urgence, elle peut traiter les affaires qui relèvent du conseil d'administration. Dans ce cas, pour être valable, toute décision doit être prise à l'unanimité des membres présents; la clause d'urgence fait l'objet d'une mention spéciale au protocole.

Les décisions portant sur une des opérations prévues sous litt. d et e, dont le chiffre dépasse 30,000 fr., sont soumises à la ratification du conseil d'administration en sa plus prochaine séance;

f) Elle présente un préavis écrit sur toutes les questions relevant de la compétence du conseil;

g) Elle prend connaissance des situations mensuelles présentées par le directeur et du rapport du contrôleur sur la tenue de la comptabilité et des agences.

La commission de banque peut déléguer une partie de ses attributions à la direction.

En ce qui concerne la direction de la Banque, la loi dit que le directeur est nommé, pour cinq ans, par le Grand Conseil, sur double présentation du Conseil d'Etat.

Il gère les affaires courantes de la Banque, avec le concours d'un ou de deux sous-directeurs, conformément à la présente loi, aux règlements et aux décisions du conseil et de la commission.

Les attributions du directeur et des sous-directeurs sont précisées par le règlement.

Le directeur est placé sous la surveillance du conseil d'administration.

Cette surveillance est exercée spécialement par le président.

Le directeur émet un préavis écrit sur toutes les opérations importantes à soumettre à la commission.

Tombent les dispositions antérieures relatives au traitement du directeur et des sous-directeurs.

La loi conserve l'institution du contrôleur. Pour les autres employés, elle renvoie le partage de leurs attributions au règlement. Elle dit que la Banque institue, en faveur de son personnel, une caisse de retraite alimentée par les cotisations des intéressés et les subsides de la Banque. Un règlement spécial en fixera l'organisation.

L'institution des censeurs est réglementée comme dans l'ancienne loi.

Le rôle de l'opposition. — Le *Martebien* a publié un article dans lequel il a fait l'apologie de l'opposition fribourgeoise. Il faut bien que notre opposition se loue elle-même, car ses amis du dehors gardent sur ses mérites un silence profond. Le journal moravos s'applique à laver l'opposition du reproche d'être un parti de négation, un parti hostile au progrès. Nous ne réléverons qu'un point de cette justification. Le *Martebien* dit que l'opposition a donné son vote à toutes les créations du régime conservateur, même à celle de l'Université. Le *Martebien* paraît avoir oublié que le rachat des Eaux et Forêts a été décidé contre la voix de M. le député Lischli et que, en ce qui concerne l'Université, l'opposition a voté contre l'entrée en matière. Cette constatation suffira pour aujourd'hui.

Annales fribourgeoises. — A noter, dans livraison de mars-avril de ce nouveau recueil, deux articles particulièrement intéressants. Le premier est un historique sommaire, mais très vivant, de la seigneurie d'Arconciel-Illens, écrit par M. Max de Diesbach. On y verra quelles ambitions nourrissent au XVIII^e siècle le seigneur d'Arconciel, Ulrich d'Arberg; il ne rêvait rien moins que de susciter une rivalité à Fribourg et il avait octroyé dans ce but à Arconciel une constitution qui le plaçait sur le pied d'une ville. Il ne manquait que les habitants pour que ces vastes visées se réalisassent. M. Fréd.-Th. Dubois étudie les armées d'Arconciel (upé tour crénelée).

L'Angleterre et le Sonderbund, mémoires d'un diplomate anglais (1837-1848), tel est le titre d'une publication de longue haleine entreprise par M. G. de Montenach. Il s'agit des mémoires laissés par sir Robert Morier, fils d'un ministre plénipotentiaire anglais, accrédité auprès de la Confédération suisse de 1837 à 1848 et qui fut rappelé, pour avoir contrecarré les vues de lord Palmerston, qui mit, comme on le sait, l'influence de l'Angleterre au service du radicalisme suisse, destiné à écraser les catholiques.

Ce sujet méritait de nous arrêter quelques instants.

Sir David Morier appartenait à une famille originairement française et protestante, qui s'était établie dans le Pays de Vaud après la révocation de l'édit de Nantes. Un rameau de la famille émigra aux Indes anglaises, acquit la nationalité britannique et fit souche de hauts fonctionnaires et de diplomates.

Son éducation protestante n'empêchait pas sir David Morier de rendre justice aux catholiques; il était d'ailleurs conservateur et il sentait fort bien que, en s'attaquant au catholicisme, les radicaux poursuivaient la destruction de l'idée conservatrice.

La première tranchée des mémoires de sir Robert Morier que nous sert M. G. de Montenach donne un avant-goût de l'intérêt de ce qui doit suivre. Nous reviendrons sur ces documents quand tout aura pari. Quelques notes explicatives eussent été les bienvenues pour éclairer le lecteur sur certaines situations et sur certains dessous diplomatiques.

M. Alfred Weitzel publie une lettre du bailli de Gruyères relative à l'incendie de Neirive du 18 avril 1791. M. Max de Tschertmann y exhume une recette pour faire du pain avec de la paille, qui fut acquise à beaux deniers d'un aventurier avarugnat par LL. EE. de Fribourg, en 1615. M. l'abbé Ducrest consacre quelques pages intéressantes à la chapelle du Rocher, près du Lac Noir et le P. Bernard Fleury une notice à l'emblème du Goz de la Torche.

Exposition des travaux d'apprentissage. — L'exposition des pièces d'épreuves des apprentis qui viennent de terminer leur examen professionnel s'ouvrira, demain dimanche, à 10 h., au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de Zähringen. L'exposition durera quinze jours. Elle sera particulièrement attrayante et méritera la visite de tous ceux qui s'intéressent au progrès de nos métiers.

Impôts. — Le dernier délai pour payer la cotisation d'éclairage public de 1913 dans la ville de Fribourg expire lundi 31 mars. La pénalité du 5 % sera appliquée le lendemain 1^{er} avril. On peut payer à la poste le 31 mars jusqu'à 3 h. du soir.

La crue des eaux. — Les quelques jours de grande pluie que nous avons traversés ont eu raison de la baisse du lac de Neuchâtel. En huit jours, son niveau est remonté de 43 centimètres.

Cour d'assises. — La Cour d'assises du 1^{er} ressort se réunira lundi à Estavayer, pour s'occuper des affaires d'incendie de Mannens-Grandsviz et de Grolley. M. le procureur général Perrier sera au banc du ministère public. Les deux prévenus seront défendus, L. M., par M. le Dr Aebly, et A. J., par M. l'avocat Domand.

Les organes de Saint-Nicolas. — M. Haas, organiste, donnera une série de concerts d'orgues qui auront lieu, sans avis contraire, les dimanches soir à 8 heures. La première audition se donnera demain avec le programme N^o 1, qui est en vente à l'entrée de l'église.

Concert aux Charmettes. — Demain après midi à 3 heures et demie, l'Union instrumentale de Payerne donnera un concert aux Charmettes. C'est la première fois que cette société vient à Fribourg; nous avons déjà eu maintes occasions de l'entendre.

L'Union instrumentale de Payerne comprend une section de fanfare et une section d'orchestre, c'est-à-dire que nombre de ses musiciens, après avoir utilisé l'instrument de cuivre, le déposent pour jouer d'un instrument de bois ou à cordes. Chacune de ces sections jouit d'une excellente réputation. Leur directeur, M. Müller, professeur à Lausanne, a su leur inspirer un véritable goût des œuvres artistiques et classiques.

La fanfare exécute, outre un pas redoublé et un air varié pour baryton, une superbe marche d'Allier, œuvre de grande envergure, une fantaisie sur la *Somnambule*, de Bellini, et une fort belle valse, de Faust.

Le programme d'orchestre comprend des œuvres du meilleur choix, notamment, les *Dragons de Villars*, de Maillart.

L'Union instrumentale de Payerne entretient les meilleures relations avec nos musiques; aussi sommes-nous certains que le public fribourgeois lui fera fête demain.

A la « Concordia ». — Les Concordiens organisent pour demain soir, dimanche, à 8 h., dans la grande salle du Cercle catholique, un concert dont le programme mentionne, notamment, les numéros suivants : *Fantaisie sur l'Opéra Mireille* de Gounod; *Ménet de l'Arlesienne*, de Bizet; *Marsche héroïque*, de Schubert, etc.

Le concert sera suivi de jeux, et le tout se terminera par une surprise qui fera nombre d'heureux. C'est donc une charmante soirée que la *Concordia* prépare à ses amis et à tous les amateurs de bonne musique. Nous souhaitons à notre sympathique fanfare que toutes les places soient occupées, à son audition de demain soir.

Mauritia. — Parmi nos sociétés locales de jeunes gens, celle de la paroisse de Saint-Maurice se distingue par une réjouissante activité. Aussi la *Mauritia* mérite-t-elle tout particulièrement l'appui des familles catholiques. C'est pour fournir à celles-ci et à ses membres une occasion de se rencontrer que la *Mauritia* organise de temps à autre une soirée familière, musicale et théâtrale.

Demain soir, aura lieu l'une de ces séances récréatives. Rendez-vous à 8 h., à la maison ouvrière de Saint-Maurice.

Diphthérie. — Les écoles de Mannens-Grandsviz sont fermées à la suite de plusieurs cas de diphthérie constatés dans la commune. Deux décès de personnes adultes ont été enregistrés. L'épidémie paraît aujourd'hui enrayée.

SOCIÉTÉS

Société de Sous-officiers. — Demain, dimanche, 30 mars, au Stand des Daillettes, tir militaire obligatoire, dès 8 h. du matin à 5 h. du soir.

Société de tir « Les Jeunes Patriotes ». — Demain, dimanche, de 1 h. à 5 h. du soir, au Stand des Neigles, 2^{me} tir d'exercice, (Cible Société).

Société de tir de la Ville. — Demain, dimanche, au stand des Daillettes, premier exercice de tir. Conditions favorables pour les non-sociétaires. Sur demande, les tibles à 50 m. sont également à disposition des amateurs de tir au pistolet et au fléchet.

MEMENTO

Demain, dimanche, à 4 heures, assemblée des membres du Cercle catholique.

Calendrier

DIMANCHE 30 MARS

QUASIMODO

La joie spirituelle est le caractère du temps pascal. A l'allégresse nous devons joindre la pratique des vertus.

LUNDI 31 MARS

ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE (Fête non chômée, renvoyée du 25 mars)

C'est le premier jour des grands de Marie. Sur la parole de Dieu, elle devient la Mère de Jésus-Christ. Sa dignité l'élève au-dessus des anges du ciel et son humilité la fait proclamer servante de Dieu.

SERVICES RELIGIEUX DE FRIBOURG

DIMANCHE 30 MARS

Saint-Nicolas : 5 h. h., 6 h., 6 h. h., 7 h., messes basses. — 8 h., messe chantée pour les enfants. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., office capitulaire. — 1 h. h., vêpres des enfants. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction. — 6 h. h., chapelet.

Saint-Jean : 6 h. h., messe basse. — 8 h., messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h., grand-messe avec sermon. — 1 h. h., vêpres et bénédiction. — 6 h. h., chapelet.

Saint-Maurice : 6 h. h., messe basse. — 8 h., messe basse, sermon allemand. — 9 h., messe chantée, sermon français. — 10 h., catéchisme allemand. — 7 h., vêpres. — 6 h. h., chapelet et prière du soir.

Collège : 6 h. h., 6 h. h., 7 h., 7 h. h., messes basses. — 9 h. h., messe des enfants. — 10 h., office, sermon. — 2 h. h., vêpres paroissiales.

Notre-Dame. (Cet horaire ne nous est pas parvenu).

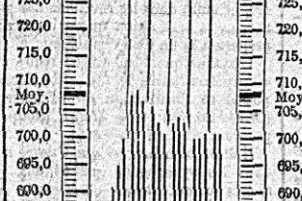
RR. PP. Cordeliers : 6 h., 6 h. h., 7 h., 7 h. h., 8 h., messes basses. — 9 h., grand-messe. — 10 h. h., messe basse. — 2 h. h., vêpres.

RR. PP. Capucins : 5 h., 20, 5 h., 50, 6 h., 20, messes basses. — 10 h., messe basse.

Eglise de la Malgrange : 9 h., office solennel avec sermon de circonstance. 25^e anniversaire de l'élection de Mme l'Abbesse. Cérémonie de prise d'habit et de profession. — 3 h., vêpres et adoration.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DU 29 MARS



Thermometre C.

Mars 24 25 26 27 28 29 Mars

8 h. m. 4 4 1 5 1 5 8 h. m. 1 h. s. 11 5 4 9 9 11 1 h. s. 8 h. s. 5 5 4 8 9 8 h. s.

Très beau au Tessin. Beau sur le haut lac Léman et dans les Grisons. Ailleurs couvert. Vent d'ouest en Valais. Partout ailleurs calme.

Température encore plus élevée : Sur le plateau suisse, le minimum 5° à Thonon, Fribourg et Berne; ailleurs 6° à 9°. Le maximum 13° est atteint à Montreux.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 29 mars, midi.

Ciel nuageux; pluie, vent du S.-O.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES

21 mars. — Bursawyl, Léonie, fille de Jean, boucher, de Hiltensried, et de Cyprien, née Rozeiter, rue du Pont-Suspendu, 73.

22 mars. — Grand, Marthe, fille de Joseph, peintre, de Semales, et de Cécile, née Fasse, Route Neuve, 147.

23 mars. — Itober, Jean, fils de Jules, menuisier, de Fribourg, et de Pauline, née Berriswyl, Neuveville, 86.

25 mars. — Bachmann, Marie, fille de Joseph, boucher, de Wernerswil (Lucerne), et d'Emma, née Peter, rue des Epouses, 123.

Comte, Marie, fille de Gabriel, négociant, de Fribourg et Romont, et de Lucie, née Rynski, rue de la Préfecture, 188.

26 mars. — Kuenlin, Xavier, fils de François, conducteur aux C. F. F., de Fribourg, et Tavel, et de Philomène, née Weber, rue de Berigny, 4.

DÉCÈS

27 mars. — Dafflon, Bernard, fils de François, de Fribourg, Gruyères et La Tour, journalier à Semales, 67 ans.

ANDRÉ ALLAZ, secrétaire de la Rédaction

Un Fortifiant domestique de confiance

Je tiens à vous informer que votre Emulsion Scott a fait très bon effet chez mes petites. Elles ont pris bonne mine et ont très bon appétit. La cadette surtout, âgée de 22 mois, ne prospère absolument plus durant la dentition; il fallait 2 à 3 mois avant qu'une nouvelle dent fit son apparition, et c'est lorsque j'eus l'idée qu'un flacon d'Emulsion Scott lui ferait du bien que j'ai pu constater, jour pour jour, les progrès; je ne veux pas manquer de leur en redonner de temps en temps, d'autant plus qu'elles la prennent avec délice et que je suis même obligée de cacher le flacon, de peur que l'aînée ne la boive d'une seule fois.

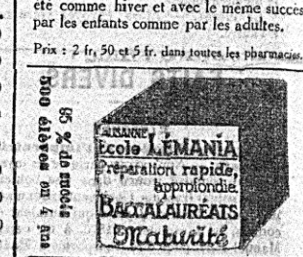
(Signé) Mme Julia Visinand

Lausanne, 4, rue Saint-François, 26 février 1912

Toutes les mères savent combien il importe de relever les forces des enfants retardés au moyen d'un fortifiant qualifié; heureusement que leur choix est vite fait, car elles ont, en tout temps, dans l'Emulsion Scott un fortifiant éprouvé et efficace pour enfants. La bonne réputation de cette préparation, que nombre d'années ont affirmée, repose sur le procédé Scott et sur le choix de matières premières hors ligne, facilement digestibles et agréables au goût.

On peut faire prendre l'Emulsion Scott été comme hiver et avec le même succès, par les enfants comme par les adultes.

Prix : 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.



Je suis très satisfaite de l'excellent cacao à l'Avoine, Marque Cheval Blanc, qui est mon déjeuner principal. Etant malade depuis trois ans, je n'ai trouvé que ce produit pour nourrir facilement mon estomac délaissé. Je ne cesserais de le recommander à mon entourage.

Mme Bilat, Delémont.

Des attestations (plus de 7000 jusqu'à présent) arrivant chaque jour des meilleurs centres de famille, certifient mieux que toutes les réclames, la supériorité de cet aliment vraiment salubre.

Seul véritablement cartons rouges (27 tubes) à Fr. 1.30 paquets rouges (poudre) à Fr. 1.20

En vente partout.

— Ne parle pas ainsi, Richard, tu m'offenses.

— Vous voulez que je me confesse et des le premier mot vous me fermez la bouche.

— Taïstoï! Tu me fais peur! J'aime mieux ne pas comprendre. Laisse-moi mes illusions sur toi, mon pauvre enfant.

— Patatras, le sentiment! — exclama Richard, touché néanmoins de cet accent douloureux. — Nous n'en sortirons pas. Il faut pourtant que vous m'aidez...

— Elle fit la sourde oreille et, reprenant les choses de plus haut, ne parut s'intéresser qu'au côté moral de l'affaire.

— Mon Dieu! que c'est donc triste d'avoir élevé son fils dans l'espoir d'en faire un homme sérieux, raisonnable, délicat...

— W l'interrompit à son tour, les deux mains dans ses poches :

— Tout ça, c'est très joli, mais ça ne paie pas mes dettes. Voulez-vous une bonne foi me mettre à même de vivre sur un pied confortable sans ces querelles incessantes qui nous rabaissent tous deux ?

— Je ne me rabaïsse pas en défendant mon bien contre un mauvais usage. Je suis dans mon vrai rôle de mère. Je serais bien aveugle et même bien coupable de te fournir les moyens de te nuire à toi-même et moralement et physiquement. Je préfère mille fois te paraître aujourd'hui une mère avare et dure : tu me rendras justice plus tard.

— Et comment l'écoula-t-elle continua :

— Si tu me promettais de quitter Paris et de passer les vacances avec moi à Marry, deux ou trois mois au plus...

— Il eut une grimace; puis fut sur le point de demander : — Combien me donneriez-vous ? — Mais la perspective de

— Et j'irai en justice, moi, en attendant.

Le mot, dit pour l'effrayer ne lui fit aucune peur : elle savait ce qu'était un billet protesté.

— Aussi fit-elle mine de se lever.

— Ainsi vous refusez ?

— Il était pâle, roidi, mais résolu. Elle attendait un éclat, la scène culmière, qui, passée, le laisserait brisé et repentant. Elle ne voulut pas le quitter sur cette menace à froid, haïrant quelque usure offrensée. Elle revint à lui, la voix bouleversée, et décida à provoquer la crise qu'il évitait.

— Mais qu'est-ce que tu refuses, Richard ? Que demandes-tu ? Tu me rendras folle. Je ne puis t'encourager dans une mauvaise voie. Mets-toi à ma place, malheureux enfant, et comprends le combat qui se livre en moi-même. Je suis ta mère !

Et, le croyant attendri, jugeant le moment venu de poser ses conditions, elle ajouta :

— De l'argent ! Ah ! mon fils, combien je t'en donnerais de bon cœur et largement, si tu voulais seulement vivre d'une autre façon, vivre un peu plus près de moi !

— Et comment l'écoula-t-elle continua :

— Si tu me promettais de quitter Paris et de passer les vacances avec moi à Marry, deux ou trois mois au plus...

— Il eut une grimace; puis fut sur le point de demander : — Combien me donneriez-vous ? — Mais la perspective de

ces deux ou trois mois austères le refroidit.

— Je ne peux pas. J'ai divers engagements. D'ailleurs, avec ces tracass, comment quitter Paris ? Cela aurait l'air d'une fuite et les plus patients de mes créanciers en deviendraient féroces.

— Sa mère garda le silence. Bien qu'aucun mot d'attente n'eût été prononcé, leurs voix s'adouciaient, prêtes aux petits marchandages ou se terminaient souvent leurs plus vives querelles. Le premier, il fit une concession.

— Si seulement, en payant une partie de mes dettes, vous pouviez me procurer quelques instants de répit, j'irais certainement passer un jour ou deux près de vous.

— Le sentant faiblir, elle tint bon.

— Je ne puis solder des dépenses que je désapprouve. Ce serait en sanctionner de nouvelles. Cependant si, comme je te l'ai dit, tu me sacrifies deux mois, si pendant ces deux mois tu mets de l'ordre en ta vie et si tu te laisses conduire sans révolte, sans secousse, vers le mariage qui est le but de mes désirs, je te procurerai avec joie que je puis être une mère généreuse.

— Il y eut un nouveau silence rempli de réflexions. Il se méfiant un peu de la voir si docilement et flatter, néanmoins, un arrangement possible. Le mariage ? Il trouverait moyen de l'écluser. Le plus dur, c'était huit semaines de tête-à-tête avec Mme Biquet.

— Ecoutez, — dit-il, — deux mois,

c'est vraiment trop. J'ai bien à faire ici. Seulement, pour vous prouver ma bonne volonté, j'irai vous retrouver de temps en temps, et rien que pour commencer, je vous consacrerai huit jours dès le mois de juin. Cela vous va-t-il ainsi ?

— Il le fait bien, hélas !

+
L'office de septième de
Monsieur BAVAUD
Précent curé de Rue
est fixé au mardi 1er avril, à 8 h.
L'office de trentième est fixé
au lundi 14 avril, à 8 h.
L'office offert par la paroisse
de Rue est fixé au lundi 7 avril,
à 8 h.

R. J. P.
H. DOUSSE
dentiste
BÛLLE (Avenue de la Gare)
a repris ses consultations

ON DEMANDE
un commissionnaire
sachant aller en vélo et connais-
sant la ville. 1739
S'adresser sous II 1608 F. à
Haasenstein & Vogler, Fribourg

Domestique de maison
bien recommandé, connaissant
service intérieur et l'entretien
d'un jardin, demandé place.
S'adres. sous II 1607 F. à Haasenstein & Vogler, Fribourg

On demande pour tout de suite
JEUNE FILLE
aimant les enfants et pouvant
aider aux travaux d'un ménage
soigné. — Adressez photo et certi-
ficats à M^{me} Jeannet, Café
Fédéral, Colombier (et
Neuchâtel). 1780

Jardinier-domestique
est demandé dans bonne mai-
son à la campagne; place stable
pour toute l'année. La préférence
sera donnée à célibataire con-
naissant bien les travaux du jardin.
Offres par écrit, sous chi-
ffres H 1567 F. à Haasenstein &
Vogler, Fribourg. 1897

L'allemand sans frais
peut être réalisé par tout jeune
homme catholique s'engageant
comme volontaire de cam-
pagne. Travail facile. Vie de
famille. Nombreux pourboires
durant l'année. 1723
Faire les offres à M. Jean
Mühlbach, à Tegerfelden
(Argovie).

On demande pour tout de suite
UNE JEUNE FILLE
pour garder deux petits enfants
et aider aux travaux du ménage;
vie de famille. 1720
S'adresser à M^{me} Christian,
Colombier (Neuchâtel).

J'offre
des pompiers, potiers, ce-
nistes et peintres à hautes
têtes, foris et sains, seulement
des meilleures sortes et au plus
bas prix. II 1594 F. 1752
Otto HERR, horticulteur, vic-
e-ris de la Préfecture, Fribourg.

A LOUER
tout ou partie des anciens
magasins de frs Mayer,
rue du Pont-Muré. On
vendrait aussi l'immeuble.
S'adresser à RYSER &
THALMANN, rue de Ro-
mont, N° 2, au 1^{er} étage.

Vente juridique
L'office des faillites de la Ve-
veyse exposera en vente, par
voie d'enchères publiques, le
lundi 31 mars prochain, à
2 1/4 h. du jour, à l'auberge du
Sauvage, à Semsales, les immeu-
bles appartenant à la masse en
faillite de Felicien Gaudard, à
Semsales, consistant en près et
bois; lieu dits Pratz Morv.
Excellent terrain et forêt en
plein vigneron. 1619
La vente aura lieu à tout prix,
et les conditions déposent à l'office.
Châtel, le 17 mars 1913.
L'office des faillites.

LINOLEUM — TAPIS
Grand choix
Prix très avantageux
CHEZ
F. BOPP, tapissier
Rue du Tir, Fribourg
à côté de la Banque Populaire Suisse

Cheval
On demande à louer, pour
quelques semaines, cheval docile,
pour petits travaux de campagne.
Bons soins assurés. 1699
S'adres. sous II 1593 F. à Haasenstein & Vogler, Fribourg.

A VENDRE
pour cause de santé, dans une
ville du canton
bon café
bien achalandé
avec dépendances, grange et
cuisine. — Bonne affaire pour
personne sérieuse. 1694
Ecrire sous chiffres H 250 E. à
Haasenstein & Vogler, Fribourg.

Pharmacies d'office
DIMANCHE 30 MARS
et service de nuit de 29
mars à 5 avril.
Pharmacie Wullierot, rue
de Ramont.
Pharmacie G. Lapp, rue
de Saint-Nicolas.

**Les pharmacies qui ne
sont pas d'office les jours
cérés seront fermées de-
puis samedi soir, à 9 h.,
jusqu'au lundi matin.**

Personne
bien recommandée, demandé
place pour tout faire, dans famille
distinguée ou dans un magasin.
S'adresser sous II 1656 F. à
l'agence Haasenstein & Vogler,
à Fribourg. 1794

DENTIERS
neufs ou vieux, mais directement
à l'Instituteur fédéral pour l'achat
d'or et d'argent, D. Steinlauff de
Zurich. — Celui-ci ne sera pré-
sent que le mercredi 2 avril,
à Fribourg, à l'Hôtel de Fanocon,
jusqu'à 6 heures du soir. 1737

Je demande pour bonnes fami-
lles d'agriculteurs catholiques
quelques jeunes gens de 15 à 18 ans
Bons soins de famille et gages
suivant travail. — Eug. Rauber,
Neuchâtel (Soleure). 1726

ON DEMANDE
dans famille, **jeune fille** pour
coudre et faire les chambres.
Bons gages. 1775
S'adres. à l'agence Haasenstein
& Vogler, Halle, sous II 559 B.

CUISINIÈRE
d'âge mûr et de confiance, de-
mandé place pour tout de
suite dans bon petit hôtel de la
ville. Accepterait place pour tenir
un ménage de commerçant
ou n'importe lequel. Bon certi-
ficat. 1782
S'adresser sous II 1636 F. à
Haasenstein & Vogler, Fribourg.

**M^{me} F. de Schumacher, 3,
Cerbergasse, Lucerne, demandé**
pour le 1^{er} mai
femme de chambre

bien recommandée, aimant les
enfants. Elle aurait à s'occuper
d'un garçon de 3 ans. 1787

A LOUER
aux abords de Fribourg, un loge-
ment meublé ou non, 4-5 cham-
bres, cuisine, jardin et promenade
ombragée.
S'adresser par écrit, sous
II 1645 F. à Haasenstein et Vo-
gler, Fribourg. 1790

Ménage soigné
sans enfants, demandé à louer,
pour le 25 juillet, de préférence
dans le haut de la ville, appar-
tement de 3 pièces avec confort.
Prière d'adresser les offres tout
de suite, par écrit, sous II 1649 F.
à Haasenstein & Vogler, Fribourg.

Dimanche 30 mars
Distribution de fruits
DU MIDI
à l'auberge de l'Union
SORENS
Bonne musique
Invitation cordiale.
Frachebond, tenancier.

Quelques jours seulement
on vend de la
PORCELAINE FINE
50 % au-dessous du
prix de fabrique.
Rue de Lausanne, 21

Bandages herniaires
Grand choix de bandages
élastiques, dern. nouveautés,
très pratiques, plus avantageux
et infiniment meilleur mar-
ché que ceux vendus jusqu'à ce
jour. Bandages à ressorts,
dans tous les genres et à très bas
prix. En indiquant le côté, on s'il
l'aut un double et moyennant les
mesures, en l'envoi sur commande.
Discretion absolue chez M. F.
Germond, Sellerie, Payerne.

Vente juridique
L'office des faillites de la Ve-
veyse exposera en vente, par
voie d'enchères publiques, le
lundi 31 mars prochain, à
2 1/4 h. du jour, à l'auberge du
Sauvage, à Semsales, les immeu-
bles appartenant à la masse en
faillite d'Isidore Liandat, com-
prenant logement, grange, écurie,
prés attenants, le tout admi-
rablement situé à Monteban, rière
Semsales, sur les pentes du Nire-
mont. La part de la masse est de
la moitié de ces immeubles; elle
est taxée 4800 fr. Les conditions
déposent à l'office.
Châtel, le 17 mars 1913.
L'office des faillites.

ON DEMANDE
jeune aide-jardinier
sortant d'apprentissage ou de
maison bourgeoise. Inutile de
se présenter sans bons certificats.
Bon A. de Gratzenried, La
Poya, Fribourg. 1800 603

Domestique Jeune homme
de 18-20 ans, sachant traire
et soigner le bétail, est demandé
comme domestique. Vie de fami-
lle. — S'adresser à M. Léon
Beuret, Delémont. 1808

On demande une jeune fille
de 16-17 ans, comme
volontaire
pour aider au ménage. Bonne
occasion d'apprendre l'allemand.
Vie de famille assurée. Entree
tout de suite.
Famille Liebstetter, com-
merce de chaussures, Buntsholz
(et Lucerne). 1806

Jeune Allemande
ayant fait études commerciales,
dactylographe, sténographe, de-
mande situation dans bureau ou
commerce. Désire occasion de se
perfectionner dans le français.
S'adresser: II, rue de l'Alé-
pial. II 1673 F. 1841

On demande pour tout de suite
UNE JEUNE FILLE
de 16-18 ans, pour garder deux
enfants de 4 et 6 ans. Bonne
occasion d'apprendre l'allemand
petits gages. Vie de famille.
S'adres. à M. Rauch, Passage
du Stein, Lucerne. 1801

On demande pour un café
une jeune fille
connaissant le service, pouvant
aider à la cuisine, au besoin, et,
si possible, parlant les deux lan-
gues. 1799-609
S'adres. sous II 1663 F. à Haasenstein & Vogler, Fribourg.

JEUNE FILLE
allemande, demande pension
dans une bonne famille où elle
pourrait apprendre le français.
S'adresser sous II 1672 F. à
Haasenstein et Vogler, Fri-
bourg. 1809

ON DEMANDE
jardinier expérimenté
connaissant à fond culture des
légumes, fleurs, jardins, serres;
marie, catholique. Pour cam-
pagne du canton de Fribourg. Réfé-
rences de 1^{er} ordre, exigées.
S'adresser sous II 1665 F. à
Haasenstein & Vogler, à Fri-
bourg. 1802-610



Café de la Cigogne
Dimanche 30 mars
CONCERT

INSTITUTION
pour jeunes gens
LEUTENEGER-HAEDENER
SCHINZNACH (Argovie)
Etude des langues modernes.
Facilités spéciales pour appren-
dre rapidement l'allemand.
Sciences commerciales. Prépa-
ration pour les administrations
fédérales. Education soignée.
Vie de famille. Prix modérés.
Nombreuses références. Pros-
pectus et renseignements par
le directeur. 1797
H. LEUTENEGER.

VENTE JURIDIQUE
L'office des faillites de la Ve-
veyse exposera en vente, par
voie d'enchères publiques, le
lundi 31 mars prochain, à
2 1/4 h. du jour, à l'auberge du
Sauvage, à Semsales, un immeu-
ble appartenant aux masses en
faillite de Felicien Gaudard et
Isidore Liandat, consistant en
près de 2 hectares 73 ares 80 mè-
tres, soit environ 8 poses. Terrain
de 1^{re} qualité. 1648
La vente aura lieu à tout prix,
et les conditions déposent à l'office.
Châtel, le 17 mars 1913.
L'office des faillites.

Lits complets
français ou Louis XV
100 fr., avec garantie
Trousseau complet, très bon
marché. — Grand rabais au
comptant. H 119 F. 1411
Se recommande.
Fr. BOPP, ameublement
rue du Tir
A côté de la Banque Populaire
SUISSE
FRIBOURG

UN RHUME NÉGLIGÉ
c'est la porte ouverte
à toutes les maladies
de la GORGE, des BRONCHES
et des POUMONS

NE NÉGLIGÉ PAS UN RHUME!
GUÉRISSEZ-LE
rapidement, radicalement, à peu de frais
par l'emploi des

Pastilles VALDA
ANTISEPTIQUES
Mais surtout n'employez que les
PASTILLES VALDA
VÉRITABLES
Vendues SEULEMENT en BOITES
de 1 fr. 50
portant le nom VALDA

FÉLIX PEISSARD
entrepreneur
PIERRES DE TAILLE
Travaux de maçonnerie, ciment et canaux
ASPHALTAGE
Trottoirs, terrasser, jeu de quilles, etc.
Fribourg, PORTE DE BERNE, 266

Les chaussures Hirt
sont les meilleures

Garantie pour
chaque paire.
Demandez
prix-courant!

Nous expédions contre remboursement:

Souliers ferrés pr. fillettes N° 26-29	Fr. 4.80	N° 30-35	Fr. 5.80
Souliers de dimanche	26-29 . 4.80	30-35	5.80
Souliers ferrés pr. garçons	30-35 . 6.—	36-39	7.30
Souliers de travail, ferrés, pour femmes	35-43	36-43	6.80
Bottines à lacets garnies, pour dames, solides	36-42	36-42	7.—
Bottines à lacets pour dames, cuir box, élégantes	36-42	36-42	10.—
Bottines à boutons	36-42	36-42	10.50
Souliers de travail, ferrés, pour hommes	33-46	33-46	8.50
Bottines à lacets	33-46	33-46	9.—
Bottines à lacets de dimanche p. messieurs	33-46	33-46	9.—
Bottines à lacets de dimanche p. messieurs, cuir box, élég.	33-46	33-46	11.50
Bottines à lacets pour messieurs, cuir box, ferme Derby	33-46	33-46	12.—
Souliers militaires, ferrés, solides	33-46	33-46	19.50

Atelier de réparations à force électrique.
Rod. Hirt & fils, Lenzbourg.

Camionnages. Expéditions. Déménagements

H. LANG & C^{ie}
FRIBOURG

Camions-automobiles pour transports
de toutes marchandises

Expéditions et emballages
pour tous pays.

Déménagements avec tapisseries, par routes
et par chemins de fer, sans transbordements.

SERVICE SPÉCIAL pour bagages et grande vitesse

Les personnes atteintes
d'affections cardiaques
devraient prendre du
Café de Malt Kathreiner

Qui en a bu en boire!

Caisse Hypothécaire
du canton de Berne
(Garantie de l'Etat)

Nous délivrons jusqu'à nouvel avis :

a) des obligations à 4 1/2 %, en coupures de 1000 fr. et 5000 fr., avec coupons semestriels;

b) des bons de caisse à 4 1/2 %, pour toutes sommes divisibles par 100, mais de 500 fr. au minimum, avec coupons annuels.

Les uns et les autres fermés pour trois ans, de part et d'autre.

Tous les dépôts faits à la Caisse hypothécaire sont garantis par l'Etat de Berne et, aussi longtemps que la loi n'en aura pas disposé autrement, exempts de l'impôt cantonal bernois.

Berne, le 15 mars 1913. H 2141 Y 1550
L'Administration.

N. B. — Les versements peuvent être effectués, sans frais, sur notre compte de chèques postal III, 94.

Restaurant des Charmettes
Dimanche 30 mars, à 3 1/2 heures de l'après-midi
CONCERT
par l'Union instrumentale de Payerne
FANFARE ET ORCHESTRE
Entrée : 50 centimes

ATTENTION!

Réfuser les imitations ainsi que les autres produits offerts en remplacement et demandez expressément le « NERVOSAN » avec la marque déposée ci-contre.

Grand Café BEAU-SITE
Samedi, à 8 heures du soir
Dimanche, à 3 heures et à 8 heures; lundi, à 8 h. du soir

GRAND CONCERT
donné par les
Renommés CHRISTIAN et EMILE
Jongleurs, Equilibristes, Tracail de la mâchoire

M. EMILE chanteur tyrolien
briseur de chaînes et pierres
Se recommande.

M. ARMANDO virtuose violoniste du Casino de Paris
COTTING.

Automobiles
OCCASIONS A SAISIR

Adler, 10 HP, 4 cyl., torpédo, 2 pl., mod. 1912; bien équipé Fr. 4500

Hurtz, 12-14 HP, superbe torpédo, 1913, noué à chasser, Fr. 6800

Hurtz, 10 HP, magnifique petit torpédo, 2 pl., bien équipé, mod. 1913. Grimpeuse fantastique Fr. 5600

Dion-Boston, 26 HP, chassis neuf Fr. 6500

Fiat, camion comme neuf, garanti Fr. 4500

De Dion, mono, magnéto, 3 pl. Fr. 1300

Stella, double phaéton, de toute beauté, parfait état. Fr. 3500

Unie, 2 cyl., tres fort petit camion Fr. 1800

Plus de 20 voitures et camions à vendre, avec toutes garanties sur facture et brevets de confiance.

Pneus neufs de 1^{re} marque, à grand rabais et avec garantie.

SALON DE L'AUTOMOBILE, Place des Alpes, GENEVE
Agence des Autos HURTI, les plus fortes grimpeuses

Société de Théâtre Leinwebern
Hôtel des Tisserands
Dimanche 30 mars, à 8 heures du soir
SOIRÉE FAMILIÈRE
Représentation théâtrale
ENTRÉE LIBRE
Le Comité.

MESDAMES
Pour vos nettoyages de PRINTEMPS
DEMANDEZ MON

Appareil électrique pour l'aspiration
de la poussière

Grande économie. Efficacité marquée.

F. BOPP, ameublements, rue du Tir, 8
Tous les meubles qui me sont donnés en réparation sont nettoyés gratuitement.

Banque Cantonale fribourgeoise

Nous émettons actuellement au pair, des

Obligations 4 3/4 %

de notre Banque, à 3-5 ans fixe, dénonçables ensuite réciproquement en tout temps, à six mois, au porteur ou nominatives, en coupures de Fr. 500 et plus, avec coupons semestriels ou annuels. Exemptes du timbre.

MESDAMES

dés aujourd'hui, vous trouverez un grand et nouveau choix de **BRODERIES DE SAINT-GALL**

en pièces et coupons, en tous genres. Robes, blouses et lingerie pour dames et enfants à des prix défiant toute concurrence. H 1263 F 1440

Banc au marché, samedi et jours de foire. M^{me} Deguet, au Théâtre, rue des Bouchers, 116.

ÉCOLE DE CHAUFFEURS

Avis aux jeunes gens

Nous formons, comme excellents conducteurs d'automobiles, personnes de tout âge ou profession, après un stage de trois semaines à un mois dans notre école spéciale pour élèves. Brevet officiel garanti, sans concurrence en Suisse. Professeur diplômé, 8 ans de succès, apprentissage à fond de toutes réparations, pannes et conduite; plus de 300 chauffeurs ont été formés chez nous jusqu'à ce jour.

Demandeur prospectus. — L. Lavanchy, 30, Avenue Bergières, Lausanne. H 1405 L 1724

La MEILLEURE et la PLUS PRODUCTIVE POMME DE TERRE du MONDE

PRIMÉE AUX EXPOSITIONS **VÉRITABLE ELDORADO** PRIMÉE AUX EXPOSITIONS

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE Importée directement d'Angleterre. N'ACHETEZ PAS DE FAUSSES ELDORADO

Rapport jusqu'à 200 quintaux pour 1/4 d'hectare.



Lors même que la récolte des pommes de terre a été très mauvaise cette année, l'Eldorado a donné, comme l'année précédente, un résultat magnifique. Les variétés que nous possédons en Suisse ne peuvent pas rivaliser avec cette Eldorado, vu qu'elles sont déjà toutes dégoûtées.

Nous pouvons livrer cette nouvelle culture à des prix très raisonnables. Lorsque Findlay, célèbre cultivateur anglais, lança cette espèce dans le commerce, on la payait jusqu'à 4000 fr. la livre et tous les journaux de la branche en parlaient. La véritable « Eldorado » est une pomme de terre qui est armée contre les maladies et, en dépit des temps les plus défavorables, elle ne cesse de produire jusqu'à l'automne. Rapport jusqu'à 90 pour une. Elle est ovale, légèrement aplatie, ses yeux sont plats, sa chair blanche-jaunâtre et farineuse; enfin, elle se conserve excessivement bien. Cette variété sera incontestablement, dans quelque temps, la plus recherchée sur les marchés.

Monsieur du Plessis de Sausurre, au château d'Épendes (Vaud), nous écrit: « Votre pomme de terre « ELDORADO » a donné un résultat si beau que si je ne l'avais pas à part sous les yeux, j'aurais bien de la peine à le croire. Il y avait 50 plants qui ont produit 125 kg. C'est un rendement énorme dont je n'ai vu ni lu aucun exemple. »

Nous offrons dès maintenant, livrables au moment propice, contre remboursement, pris dans nos magasins de Genève:

Les 50 kg., fr. 35.-; par colis postaux de 20 kg., fr. 18.- de 10 kg., fr. 10.-; de 5 kg., fr. 6.-.

GUSTAVE VATTER FILS

Graines sélectionnées. — Case Rhône, GENÈVE

Fournisseurs de l'Etat des Républiques et Cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg. Nous adressons franco et gratis, sur demande, le plus beau Catalogue illustré de graines sélectionnées. 1652

Les dames paient un tiers

et jusqu'à 50 % de moins, quand elles s'adressent à nous pour faire leurs achats de blouses, robes de dames, d'enfants et garnitures. Nous fournissons de solides blouses en batiste, très élégantes et riches brodées, en coupures, assez grandes, même pour dames de très forte taille, à 1 fr. 80 seulement. Blouses complètes, imit. laine, en toutes nuances, brodées avec de la vraie soie, à 2 fr. 50 la pièce. Robes magnif. brodées p. enf., avec col brodé, déjà depuis 4 fr. 10. Robes riches p. dames, merveilleuses brodées, avec étoffe et garnit. pour blouse, de puis 9 fr. 95. Dentelles, rubans, garnitures, volants, etc., dans tous les prix. Cette offre ne sera valable que jusqu'à l'épuisement de nos provisions et contre l'envoi de cette annonce. Vous avez donc tout intérêt à faire votre commande tout de suite. La marchandise ne concernant pas sera échangée ou l'argent rendu, par conséquent, toute commande est faite sans aucun risque. Echant. sans frais aux lingères, commerce, et colport. Des milliers de lettres de remerciements, sont dans nos bureaux à la disp. de tout le monde. **Schweiz. Stickerei-Export, St-Margrethen (St-Gall).**

MISES JURIDIQUES

Mercr. le 2 avril, dès 2 heures de l'après-midi, devant l'atelier d'Encre Christianz, Av. du Midi. Ponce des faillites de la Sarine fera vendre une quantité d'outillage de peintre et gypseur, tels que camion, échelles, chevaux, pinceaux, caisses, une quantité de marchandises, vernis, couleurs, huiles, papiers à tapiser, 1 char à pont, 1 char à 2 roues etc. H 1478 Fribourg, le 27 mars 1913.

ON VENDRA

samedi prochain, à la Grenette meubles antiques

Mises de détail et chédail

Pour cause de vente de son domaine, le soussigné vendra, en mises publiques, devant son domicile, à **Mansonnens**, le **lundi 31 mars**, dès midi précis, tout son détail, savoir: 5 mètres-vaches fraîches vidées, 6 mètres-pré au veau, 3 tarres prêtes au veau, 1 gnisse de 15 mois, 1 chèvre, ainsi que son chédail: chars, 1 faucheuse, 1 charrau, Brabant, 1 herse et d'autres objets trop longs à détailler. Long terme de paiement. L'exposant: **Jules MENETREY.**

H. Hogg-Mons

Entreprise générale de **Bâtiments et Travaux publics**
Béton armé système Münch
Fribourg, Avenue du Midi, 17.



Informez l'honorable public qu'il continue sous son ancienne raison sociale, sus-indiquée, l'entreprise de chauffages centraux, conduites d'eau de tous genres, réparations, etc.

Le plus puissant DÉPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la

Cure de printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

THÉ BÉGUIN

qui guérit: diarrées, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc., qui fait disparaître: constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc. qui parvient à la guérison des tumeurs, varices, plaies, jambes ouvertes, etc. qui combat avec succès les troubles de l'âge critique. La boîte: Fr. 1.25 dans toutes les pharmacies. Dépôt: A Fribourg: Bourgnecht & Gottrau, Lapp

AVIS

L'atelier de Marbrerie-Sculpture de **M. PIERRE TARCHINI** est transféré dès ce jour **Avenue Tour Henri, 9**

La Société de tir de Villars-sur-Glâne

a fixé ses jours de tirs militaires aux dimanches 13 avril, 16 mai et 1^{er} juin, dès 1 heure après midi. Livrets de service et de tir indispensables. Villars-sur-Glâne, le 25 mars 1913. 1730-589

On demande pour jeune technicien

une chambre meublée, ensoleillée, avec pension, dans une bonne famille. 1807 Offres sous H 1670 F, à Haasenstein & Vogler, Fribourg.

Avis aux agriculteurs

VENTE DE VINS

Samedi, le 5 avril 1913, dès 2 heures du jour, l'office des faillites de la Sarine procédera, dans les entrepôts de MM. Späth et Deschenaux, Rue du Temple, à Fribourg, à la vente, à tout prix, de 28,000 litres de vins blancs et rouges, appartenant à la masse en faillite de François Buillard, à Villaz-St-Pierre. Paiement au comptant. Fribourg, le 27 mars 1913.

A LOUER

le chalet „Bethléem“ appartenant à M. Gaston von der Weid. H 1569 F 1700 Entrée à convenir. S'y adresser.

Banque de l'Etat de Fribourg

(Capital versé, 21 millions. — Garantie de l'Etat.)

émet actuellement Fr. 2,000,000. — Obligations

4 1/2 %

nominatives ou au porteur, échéance de 1 à 3 ans.

COUPONS SEMESTRIELS OU ANNUELS

Blanchisserie et repassage M. BUDDEN-MICHEL

250, rue de Morat, 250

Installation spéciale pour lingerie de neuf, pour hommes

Faux-cols de toute espèce, 10 cent. (Plastrons, 15 cent.) Manchettes (la paire), 15 cent. Chemises, depuis 30 cent.

Blanchissage à neuf de lingerie fine. Nettoyage de tous lainages

Sur demande, livraison en 24 heures

SERVICE PROMPT A DOMICILE

BLANCHISSERIE SPÉCIALE

NIVEA

Labage et Repassage à neuf de

Faux-cols, Manchettes et Plastrons

Faux-col . . . 10 cent. Col enfant . . . 15 cent.

Manchettes . 15 » Plastron . . . 20 »

LIVRAISON LA PLUS RAPIDE

Dépôt pour Fribourg

M. CHARLES COMTE, chemisier

Rue de Lausanne, 59

Par nos nouveaux procédés de lavage et glaçage à neuf, nous garantissons un blanchissage parfait sans abîmer le linge.

Société de tir de Léchelles

Les membres de la Société de tir sont convoqués en assemblée générale, le **dimanche 30 mars**, à 3 heures, pour s'occuper des tractanda suivant:

1^o Reddition et approbation des comptes 1912; 2^o Nomination du comité; 3^o Divers.

Les sociétaires sont avisés que le tir obligatoire aura lieu les dimanches 6, 13 et 20 avril. L'apport des livrets de service et de tir est indispensable.

H 1575 F 1731 LE COMITÉ.

Cottages payables par le loyer

CHALET SIMPLES OU DE LUXE

prêts à monter: 3 pièces, 2875 fr.; 6 pièces, 5885 fr.; 9 pièces, 9850 fr. — Facilités de paiement. — Dem. le catalogue à la Société G&C, de Cognat & Cottages et chalets (MM. de Conay et C^{ie}), Vevey. 608

Dimanche 30 mars

Distribution de fruits du Midi

au Buffet de la Gare de Chénens

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. 1798

MODELE **SIVOUSTOUSSEZ** prenez les véritables **BONBONS** de **BOURGEOIS DE SAPHIN** Méfiez-vous des imitations EXIGEZ LE NOM **20 ANS** DE SUCCÈS **LAURENT ET ROSSIER** DÉPOSÉ **Henri Rossier, Lausanne**

Papeterie J. C. MEYER, Fribourg

70, rue des Epouses. — Tél. 97

Grand choix de broderies d'Appenzell et de Saint-Gall. Robes de Première Communion et en tous genres. Blouses, chemises, jachots, cols, sachets, mouchoirs, pochettes, dentelles, entre-deux et festons, etc. H 1379 F 1551

Initiales et monogrammes sont exécutés sur place et dans le plus bref délai.

VOIR NOTRE LIVRE D'ÉCHANTILLONS

BANQUE POPULAIRE SUISSE

Capital versé et réserves: Fr. 74,500,000.—

Garde d'objets de valeur et de titres

en dépôts ouverts et fermés. Obligations, carnets d'épargne et parts sociales de notre banque sont gardés gratuitement.

Location de casiers

de différentes dimensions, dans notre chambre d'acier. Fermeture personnelle du locataire. Tarif très réduit. Règlement à disposition.

Ordres de bourse

aux bourses suisses et étrangères aux meilleures conditions.

Fribourg: Quartier Saint-Pierre.

Crédit Gruyérien

BULLE

Nous recevons actuellement des fonds: en **Dépôt à terme**, contre titre nominatif ou au porteur, au **4 3/4 %**

en **Dépôt d'épargne**, au **4 1/2 %**

Les dépôts en compte courant de toute nature sont reçus aux meilleures conditions.

Dimanche 6 avril

CONCERT ET DISTRIBUTION de confiserie

à l'Hotel de la Gare de Léchelles

INVITATION CORDIALE

H 1810-611 Paoh.

BADEN-SUISSE

SAISON: MARS A FIN NOVEMBRE

Bains et station de cure de réputation universelle. Therme sulfureuse 48° Centigrade.

Succès incomparable **Goutte, Rhumatisme, Sciatique, Affections des articulations, Affections de la gorge, Affections organiques de la femme, etc.**

Orchestre, Théâtre: Opérette, Vaudeville, Comédie. Kursaal avec grand parc.

PROSPECTUS GRATIS. — 0-0- — Direction des Bains.